



# RAPPORT ANNUEL 2025

Direction Générale,  
Secteur Solidarité  
Et Vie Sociale  
Mission Citoyenneté  
Et Egalité des Droits



## Commission communale pour l'accessibilité



# Sommaire

<b>Edito.....</b>	<b>Page 4</b>
<b>Historique de la CCA.....</b>	<b>Page 4</b>
<b>I - Politiques publiques.....</b>	<b>Page 4</b>
<b>1 - Données générales.....</b>	<b>Page 4</b>
1.1 - Informations administratives sur la commune	
1.2 - Informations administratives sur la Commission Communale pour l'Accessibilité	
1.3 - Les missions de la Commission Communale pour l'Accessibilité	
<b>II - Favoriser l'accessibilité universelle et la continuité de la chaîne de déplacement.....</b>	<b>Page 7</b>
<b>1- L'accessibilité des établissements recevant du public sur le département.....</b>	<b>Page 7</b>
<b>2- Les personnes handicapées bénéficiaires d'au moins un droit en cours de validité sur Saint-Herblain en 2025.....</b>	<b>Page 7</b>
<b>3- Voirie et espaces publics et continuité de la chaîne de déplacement.....</b>	<b>Page 8</b>
3.1 - Le P.A.V.E – Ville de Saint-Herblain	
3.2 - Le P.A.V.E – Espace public métropolitain	
<b>4- Services de transports collectifs et intermodalité.....</b>	<b>Page 10</b>
4.1 - Cadre législatif et réglementaire	
<b>5- L'accessibilité du cadre bâti – Établissements recevant du public.....</b>	<b>Page 11</b>
5.1- L'Ad'AP Herblinois	
5.2 – Le montant total dédié aux travaux	
<b>III - L'accessibilité dans les services de la Ville.....</b>	<b>Page 14</b>
<b>1 - La communication.....</b>	<b>Page 14</b>
1.1 Traduction en LSF de certains événements municipaux	
1.2 L'accessibilité des sites internet de la Ville	
1.3 Le Facile à Lire et à Comprendre (FALC)	
1.4 Le sous-titrage des vidéos	
<b>2 - L'éducation et l'école inclusive.....</b>	<b>Page 15</b>
2.1- Les projets existants et qui se poursuivent en 2026	
2.2- Les nouveaux projets 2025	
2.3- Les pistes de travail pour 2026	
<b>3 - La petite enfance et l'accessibilité.....</b>	<b>Page 21</b>
3.1 – L'accueil des enfants en situation de handicap à Saint-Herblain : principes généraux	
3.2 – Les accueils d'enfants nécessitant un suivi spécifique	
3.3 – Accueil au sein de la Maison des Poupies	
3.4 – Accueil au sein de l'Orée des pins-unité de l'ADAPEILA	

3.5 - Procédure et aides de la CAF (accueil au sein des structure herblinoises)

<b>4 – L’accessibilité à la direction des jeunesses, des sports et de l’action culturelle.....</b>	<b>Page 23</b>
4.1 – Les activités menées par les associations sportives	
4.2 – Service actions socioculturelles	
4.2.1 – Les centres socioculturels	
4.2.2 – Pôle jeunesse	
<b>5- L’accessibilité à la direction citoyenneté et usagers.....</b>	<b>Page 28</b>
5.1– La vie associative	
<b>6 – Pôle ville amie des aînés, service séniors.....</b>	<b>Page 30</b>
<b>7- L’accessibilité à la Direction des Affaires Culturelles DAC.....</b>	<b>Page 31</b>
7.1- La Bibliothèque	
7.2- La Maison des Arts	
7.3 Le théâtre Onyx	
<b>8- Direction des ressources humaines.....</b>	<b>Page 37</b>
8.1- Les obligations de la ville dans le domaine du handicap	
8.2- l’accueil de stagiaires en situation de handicap	
<b>9- Mission Citoyenneté et Egalité des Droits : Les actions de la CCA menées en 2025... Page 38</b>	
9.1 Les instances de la CCA	
9.2 Mise en place d’un point accueil accessibilité lors du festival « Les Beaux Jours»	
9.3 Aménagement des cours d’écoles « végétalisation, mixité et accessibilité »	
<b>10- La gouvernance.....</b>	<b>Page 42</b>
<b>11- Perspectives concernant la CCA.....</b>	<b>Page 46</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>Page 43</b>

## **Edito (Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire de Saint-Herblain et Vice-président de Nantes Métropole)**

Par une délibération du 23 juin 2009, la Ville de Saint-Herblain a mis en place conformément à la loi n°2005-102 du 11 février, une Commission Communale pour l'Accessibilité des personnes handicapées.

Depuis, Saint-Herblain s'efforce d'être une ville inclusive. L'ensemble des élus et élues ainsi que des agents de la Ville se sont engagés pour une politique volontariste au service de tous les habitants et habitantes, valides ou en situation de handicap.

Se déplacer, accéder aux services publics, aux soins, aux commerces, aux espaces de culture, de spectacle, d'éducation ou de sport, rencontrer ses amis, ses proches, participer à la vie d'une association, voilà des droits qu'il s'agit de garantir pour toutes et tous au sein de la cité.

Nos partenaires saluent unanimement l'engagement de la ville de Saint-Herblain dans ses mises en œuvre inclusives, ils nous obligent à progresser encore pour que les situations de handicap n'altèrent pas l'accès de chacune et chacun à ses droits et au plein exercice de sa vie sociale.

Ce document reprend l'activité de la Commission, celle des services de la Ville et de Nantes métropole pour l'année 2025.

### **Historique de la Commission Communale pour l'Accessibilité**

La Ville de Saint-Herblain a toujours été soucieuse du respect de la diversité culturelle, ethnique et sociale au sein de son organisation. Pour cela, elle a mis en place en 2007 un plan pour l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations (réactualisé en 2017). Ce plan s'appuie sur 3 axes :

- Axe 1 - Sensibiliser et former
- Axe 2 - Intégrer la lutte contre les discriminations au cœur des pratiques de la Ville
- Axe 3 - Encourager les démarches citoyennes et accompagner les victimes

Des actions de sensibilisation à la différence et au handicap ont été mises en place dans le cadre de ce plan pour les herblinois, les enfants et les jeunes. Mais aussi, des formations pour l'intégration des agents en situation de handicap, la prise en compte des politiques d'insertion dans les marchés municipaux et la volonté d'assurer un accueil de qualité pour les personnes à besoins particuliers.

Dans la continuité de ce plan, par une délibération du 23 juin 2009, la Ville de Saint-Herblain a mis en place conformément à la loi n°2005-102 du 11 février, une Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA). Cette commission a pour objectif de dresser le constat du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

## **I - Politiques publiques**

### **1 - Données générales**

La commune de Saint-Herblain est la troisième ville de Loire-Atlantique avec une population de 52 310 habitants, répartie sur un vaste territoire d'une superficie de 30,02 km<sup>2</sup>. L'espace herblinois présente une grande diversité : urbanisé sur presque la moitié de son territoire avec de l'habitat, des pôles d'activités et des équipements publics. Il bénéficie également d'espaces naturels conséquents (Parcs, jardins... soit environ 110 m<sup>2</sup> d'espaces verts accessibles par habitant contre moins de 25 m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitants dans deux villes sur trois en France. (Données INSEE 2025).



La ville de Saint-Herblain fait partie des 24 communes qui constituent Nantes Métropole, où siègent sept élus herblinois, dont trois à la Commission Métropolitaine d'Accessibilité Universelle.

Un pacte métropolitain, élaboré en partenariat avec les 24 Maires de l'agglomération organise le développement métropolitain. Celui-ci est découpé en 7 territoires appelés « Pôles de proximité ».

Saint-Herblain est rattaché au pôle de proximité Loire Chézine avec les villes d'Indre et de Couëron.

Depuis janvier 2001, Nantes Métropole assume les compétences suivantes :

- Aménagement urbain
- Transports et déplacements
- Espaces publics métropolitains, voirie, propreté et éclairage public
- Environnement et énergie
- Eau et assainissement
- Logement et habitat
- Développement économique
- Enseignement supérieur, recherche et innovation
- Emploi
- Europe et attractivité internationale

En plus de ces compétences « obligatoires », Nantes Métropole s'est dotée de compétences facultatives venant enrichir ses missions de service public avec entre autres, des actions et réalisations en faveur des personnes en situation de handicap.

Nantes Métropole anime et coordonne des commissions sur l'accessibilité :

- CIA renommée CMAU (Commission Métropolitaine d'Accessibilité Universelle) qui a été élargie avec l'accueil des associations ou organismes représentant les personnes âgées et les acteurs économiques.



- GAU 24 (Groupe Accessibilité Universelle des 24 communes de l'agglomération)

Ces instances permettent aux élus communautaires, et aussi aux 24 communes de l'agglomération d'avoir un élu présent lors de leurs réunions sur l'accessibilité.

- Le groupe des référents des Commissions Communales pour l'Accessibilité des 24 communes.

- Le groupe des référents accessibilité qui sont désignés au sein de chaque pôle de proximité de Nantes Métropole.

La Commission Communale pour l'Accessibilité de Saint-Herblain est en lien avec ces trois instances métropolitaines.

### 1.1 - Informations administratives sur la commune

La Commission Communale pour l'Accessibilité à Saint-Herblain a été présidée lors du mandat 2020-2026 par délégation de **Monsieur Bertrand AFFILÉ**, Maire de Saint-Herblain, Vice-Président de Nantes Métropole, par **Monsieur Christian TALLIO**, Adjoint à la citoyenneté, démocratie locale et politique de la ville et **Monsieur Alain CHAUVET**, Conseiller Municipal à la vie associative, à l'accessibilité et amélioration des conditions de vie des personnes en situation de handicap, en qualité de suppléant.

### 1.2 - Informations administratives sur la Commission Communale pour l'Accessibilité,

L'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales impose la création, dans toutes les communes de plus de 5 000 habitants, d'une Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA).

La loi du 11 février 2005 sur l'égalité, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées instaure la présence de représentants de la commune, de représentants des associations de personnes handicapées. L'article 11 de l'ordonnance insiste désormais sur la nécessaire représentation du monde économique, des personnes âgées et d'autres usagers de la ville.

Tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique doivent être pris en compte.

Le conseil municipal par délibération n° 2015-034 en date du 3 avril 2015 a approuvé ce changement de dénomination, la modification de sa composition et l'élargissement de ses missions, conformément à l'article 11 de l'ordonnance du 26 septembre 2014.

A Saint-Herblain, la Commission Communale pour l'Accessibilité réunit ses membres trois fois par an en plénière. Ce temps est l'occasion de faire le point sur l'avancée de l'accessibilité dans les services de la ville et au niveau métropolitain. Afin de sortir de la simple notion d'accessibilité physique à un équipement, les plénières sont l'occasion pour les associations de venir présenter leurs activités et de sensibiliser les membres aux différents types de handicap et actions qu'elles mènent. Les services de la ville présentent aussi les différents types d'accueils, d'accès aux services et d'activités proposées par la collectivité.

En plus des plénières, la CCA organise des revues de sites permettant de vérifier la fonctionnalité des aménagements mis en place sur le bâti, l'espace public ouvert, les transports en commun, l'accès aux loisirs sportifs ou culturels sans oublier l'accès aux services.

Ces revues de sites permettent également de vérifier la prise en compte des suggestions faites par les membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité, lors des temps de concertation.

Les revues de sites sont aussi l'occasion de faire découvrir aux membres de la CCA des équipements et des institutions présentes sur la commune qui accueillent tous types de handicap.

Par ailleurs, des actions de sensibilisation sont mises en place suivant les opportunités offertes lors des manifestations communales et dans les établissements scolaires du premier et du second degré de la commune sur sollicitation des équipes enseignantes. En fonction de leur disponibilité, les membres de la CCA sont invités à participer à ces temps de sensibilisation.

Ces démarches locales s'inscrivent dans le cadre des orientations métropolitaines à savoir :

- Favoriser l'accessibilité universelle aux services publics, confort d'usage pour tous
- Construire une société inclusive permettant le plein exercice de la citoyenneté
- Renforcer la place de l'utilisateur au cœur de l'action publique
- Dynamiser et renforcer l'action publique.

Ces orientations stratégiques doivent assurer une prise en compte cohérente et transversale du handicap, dans la mise en œuvre des différentes politiques publiques (déplacements, espaces publics, habitat, emplois, services, loisirs, etc.) au niveau de la commune et de l'agglomération.

### **1.3 - Les missions de la Commission Communale pour l'Accessibilité**

Elles consistent à :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports
- Etablir un rapport annuel présenté en conseil municipal
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées
- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des ERP (établissements recevant du public) situés sur le territoire communal et le suivi des Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)

Afin de remplir cette dernière mission, la commission communale pour l'accessibilité a mis en place un outil collaboratif entre les services concernés afin d'assurer :

- Le suivi des établissements ERP situés sur le territoire communal.
- Le suivi d'exécution d'un Ad'AP et de l'attestation d'achèvement des travaux prévus dans l'Ad'AP quand l'Ad'AP concerne un ERP situé sur le territoire communal.

La ville de Saint-Herblain accorde une attention particulière à la sensibilisation de ses habitants au handicap et plus particulièrement son jeune public. C'est par l'éducation au vivre ensemble, à la tolérance, à l'acceptation de l'autre, à l'empathie que l'on développera une société inclusive qui pensera l'inclusion comme une évidence et non comme une singularité.

Comme chaque année, ce document présente les différentes actions d'accessibilité pour tous, mises en œuvre par la ville durant l'année 2025.

## **II - Favoriser l'accessibilité universelle et la continuité de la chaîne de déplacement**

### **1- L'accessibilité des établissements recevant du public sur le département**

La liste des Etablissements Recevant du Public (ERP) accessibles aux personnes en situation de handicap dans le département de la Loire-Atlantique est consultable sur le site internet de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

### **2- Les Personnes en situation de handicap bénéficiaires d'au moins un droit en cours de validité sur Saint-Herblain en 2025**

Saint-Herblain	0 à 9 ans	10 à 19 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 et +	TOTAL
Femmes	47	107	142	210	334	583	1 291	2 714
Hommes	110	237	145	218	302	423	857	2 282

Types de prestations	Bénéficiaires
ACTP (Allocation compensatrice pour tierce personne)	28
Complément de ressources	57
Allocations adultes (AAH)	1 385
Allocations enfants (AEEH)	268
Carte mobilité inclusion - invalidité	1 042
Carte mobilité inclusion - priorité	1 918
Carte mobilité inclusion - stationnement	1 932
Orientation – formation professionnelle	421
Orientation médico-sociale	303
Prestation de compensation du handicap	457
RQTH (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)	2 583
Formations professionnelles	130
Scolarisation	477

Information Maison départementale des personnes en situation de handicap de Loire Atlantique (Monsieur COINTEPAS)

### **3- Voirie et espaces publics et continuité de la chaîne de déplacement**

#### **3.1 – Le P.A.V.E (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces) – Ville de Saint-Herblain**

La délibération n° 2011-042 du Conseil Municipal du 15 avril 2011 a lancé officiellement l'élaboration du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics de la ville de Saint-Herblain.

S'inscrivant géographiquement dans la première couronne de l'agglomération, Saint-Herblain appartient à la Communauté urbaine de Nantes Métropole qui détient les compétences déplacement, environnement, eau, enseignement supérieur, recherche et innovation, développement économique du territoire, développement urbain des territoires, emploi, habitat, énergie et espaces publics.

Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics relève de la compétence de la ville, mais par délégation, la compétence de création et d'entretien des voiries est transférée à la communauté urbaine.

#### **3.2 - Le P.A.V.E Espace public Métropolitain 2025**

##### **Le Schéma Directeur d'Accessibilité des Espaces publics Métropolitains 2025**

Dans le cadre de l'amélioration de l'espace public métropolitain, le pôle Loire Chézine a effectué en 2025 des interventions pour l'amélioration de l'accessibilité à la demande des usagers :

##### **Prox :**

- Ajustement et mise aux normes d'une place PMR sur le parking de la rue Pierre Blard, en février 2025,
- Réorganisation du stationnement sur la rue des Gaudries pour libérer les trottoirs des véhicules en stationnement, en mars 2025,
- Pose de bandes anti-dérapantes sur les platelages bois de la place du Cap Sizun, en mars 2025,
- Création d'une traversée piétonne rue de la Garotterie, à proximité de l'arrêt de bus Charles Gautier, avril 2025,
- Elargissement du trottoir et reprise du passage piétons, carrefour Avenue des sports, rue du lieutenant Mouillé, août/septembre 2025,
- Reprise des trottoirs et des marquages, rue Henri d'Estaing, septembre 2025,

- Opérations de réfections des cheminements piétons suite à des dégradations, place Montparnasse ; 231 Bd du Massacre ; 188 rue des Magnoliers ; 1 rue J.Prévert ; Allée P.Claudiel ; Rue M.Foucault ; rue de la Gare ; rue des Rubis : Octobre 2025
- Mise aux normes dimensionnement des places PMR sur le parking place de la Paix et le parking Super U Centre Ville, Octobre 2025,
- Création place PMR, Rue des Merisiers ; Novembre 2025
- Pose de dispositifs anti-stationnement sur trottoir, Rue Julian Grimau Novembre 2025.

## SDA

### Aménagements dans le cadre du Schéma Directeur Accessibilité Métropolitain

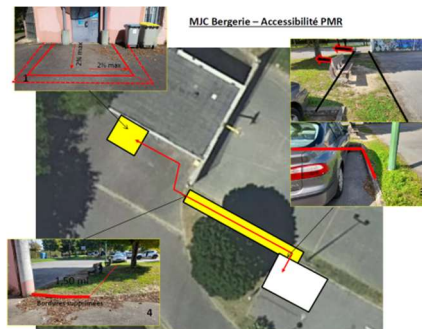
- Mise aux normes passages piétons et piste cyclable, rues du Congo et des Noëlles, en janvier/février 2025,
- Travaux de mise en accessibilité du cheminement vers le Lycée Jules Rieffel, rue de la Syonnaire, en août 2025,
- Reprise des dalles déchaussées du cheminement piétons bd Salvador Allende- aux abords de la résidence pour personnes Agées Lucie Aubrac et de la Mosquée ; septembre 2025
- Pose de potelets anti-stationnement sur trottoir secteur résidence pour personnes handicapées cognitives, Rue de la Rabotiere; Octobre 2025,
- Mise en accessibilité des avenues des Grands Bois et de Cheverny,
- Mise en accessibilité de la rue Pablo Neruda, de l'allée Anne Frank, de la rue Gisèle Halimi (parvis des écoles Soleil Levant),
- Mise en accessibilité du boulevard De Gaulle secteur Rabotière,
- Création d'une voie verte accessible sur l'axe VM 17 Gatine entre Saint Herblain et Couëron.

### L'aménagement des espaces publics, travaux réalisés en 2025 par la Direction de la Nature, des Paysages et de l'Espace Public (DNPE).

Durant l'année 2025, la DNPE a effectué des travaux aux abords des équipements communaux recevant du public afin de faciliter leur accès à tous et toutes.



MJC Bourvardière, aménagement du chemin qui va de la place PMR à l'entrée du bâtiment



Aménagement aux abords de la salle associative de la Bergerie (ACLB)



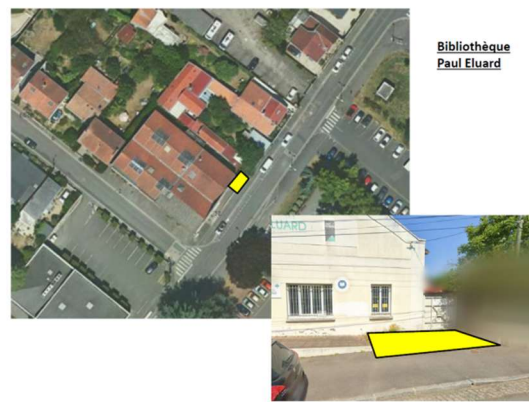
Aménagement des cheminements de la Maison du temps Libre

Cinéma Lutécia – Parking des Calvaires  
Accessibilité PMR



Aménagements aux abords du cinéma Lutécia

Bibliothèque  
Paul Eluard



Aménagements aux abords de la bibliothèque Paul Éluard

## 4- Services de transports collectifs et intermodalité

### 4.1 - Cadre législatif et réglementaire

L'ordonnance du 26 septembre 2014 a pris acte de la complexité technique et financière à respecter les délais de mise en place d'une programmation (financière et temporelle) dans le cadre du Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports Collectifs (SDAP-TC). Néanmoins, elle oblige la mise en accessibilité des arrêts de transport en commun prioritaires dans les 3 ans à compter de l'adoption du SDAP-TC.

La Ville de Saint-Herblain a délégué par transfert cette compétence à Nantes métropole. Un comité de suivi du SDAP-TC est installé, un bilan annuel est présenté dans le cadre de la Commission Métropolitaine pour l'Accessibilité Universelle (CMAU) et est transmis au Préfet.

Le SDAP-TC élaboré par Nantes Métropole, l'AURAN et la SEMITAN a été approuvé au Conseil Métropolitain du 19 octobre 2015.



**Nouveau Tram**

## **Le service de déplacement des personnes à mobilité réduite**

Le réseau de transports en commun Naolib met à disposition, sur les 24 communes de la métropole nantaise, un service de déplacement de porte-à-porte pour les personnes à mobilité réduite.

Vous pouvez ainsi vous déplacer 7 jours sur 7 - régulièrement ou occasionnellement - à bord de véhicules adaptés et avec une équipe sensibilisée à tout type de handicap.

Pour en bénéficier, vous devez détenir une carte d'invalidité à 80% minimum, effectuer un déplacement sur le territoire des 24 communes de l'agglomération nantaise et être muni d'un titre de transport.

Le Schéma directeur d'accessibilité de la voirie et de l'espace public (SDA), est un document stratégique qui prévoit la mise en accessibilité des cheminements prioritaires sur la métropole nantaise.

600 kms de voiries ont été priorisés, dont 300 kms dans l'ensemble des quartiers nantais, et font l'objet d'une attention particulière en matière d'accessibilité et de confort d'usage.

Le Schéma directeur d'accessibilité des transports collectifs de Nantes Métropole a lui été élaboré pour mettre en accessibilité les infrastructures de transports (arrêts de bus, tramways), mais aussi les services comme Proxibus et l'information pour les voyageurs.

Des travaux sont réalisés régulièrement pour rendre accessible l'ensemble des 621 quais et des arrêts de transport en commun de la métropole. La priorisation des travaux se fait notamment selon la fréquentation de l'arrêt, le niveau d'accessibilité de la rue, la proximité d'un établissement spécialisé pour les personnes âgées ou en situation de handicap...

L'ensemble des véhicules Naolib sont désormais accessibles à toutes et tous grâce à des véhicules à planchers bas, des portes coulissantes, des rampes d'accès, des messages sonores et visuels, des pictogrammes inclusifs ... Le service Proxibus s'est renforcé en 2020 avec des véhicules supplémentaires. Depuis 2022, l'expérimentation du service « Mon copilote » facilite la mobilité des personnes âgées et des personnes en situation de handicap grâce au partage de trajet.

## **5 - L'accessibilité du cadre bâti – Établissements recevant du public**

### **5.1 - L'Ad'AP Herblinois (Agenda d'Accessibilité programmée)**

L'Ad'AP du patrimoine de la ville de Saint-Herblain s'étale sur trois périodes d'une durée totale de 9 ans.

L'Ad'AP de la ville déposé le 17 juillet 2015, a été approuvé le 26 novembre 2015 sous le référence N° E ADAP 044 162 15 00011.

L'Ad'AP répertorie 87 établissements recevant du public (ERP) dont 59 ERP devaient faire l'objet de travaux pour devenir accessibles.

Le bilan mi-parcours de l'ADAP a été transmis à la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) en janvier 2022 ainsi que le calendrier prévisionnel des travaux :

CATEGORIE ERP	
1 ère catégorie	
2 ème catégorie	
3 ème catégorie	
4 ème catégorie	
5 ème catégorie	
Maîtrise d'oeuvre externe - Mise en accessibilité globale du site	

	ERP Concernés par les action de mise en accessibilité	Avancement travaux	Calendrier fin travaux
A N N E E 1	JOLI MAI MATERNELLE	En attente ATT HAND	2025
	JOLI MAI ELEMENTAIRE	En attente ATT HAND	2025
	GYMNASE BOURGONNIERE	ATTESTATION TRANSMISE DDTM	
	CREMETTERIE GROUPE SCOLAIRE	En attente ATT HAND; Place PMR à réaliser par NM	2025
	BOURGONNIERE PISCINE	ATTESTATION TRANSMISE DDTM	
	CSC DU SILLON	ATT HAND PSP à transmettre; locaux Graine de café: DAT en cours	2024-25
	CRECHE BERGERIE	ATTESTATION TRANSMISE DDTM	
	MEDIATHEQUE HERMELAND	ATTESTATION TRANSMISE DDTM	
	LA MAISON DES ARTS	ATTESTATION TRANSMISE DDTM	
	CSC BERNARDIERE (GRAND B)	ATTESTATION TRANSMISE DDTM	

A N N E E	ECOLE MATERNELLE AURIOL	En attente ATT HAND	2025
	ECOLE ELEMENTAIRE AURIOL	En attente ATT HAND	2025
	GYMNASE BOURGONNIERE	ATTESTATION TRANSMISE DDTM	
	STADE RUGBY ORVASSERIE	ATTESTATION TRANSMISE DDTM	
	TENNIS ORVASSERIE	ATTESTATION TRANSMISE DDTM	2022
	2	GYMNASE SENSIVE	ATTESTATION TRANSMISE DDTM
A N N E E 3	G S FRANCOISE GIROUD	ATTESTATION TRANSMISE DDTM	
	ENSEMBLE SPORTIF VIGNEAU	En attente ATT HAND	2024
	VESTIAIRES/TRIBUNE VIGNEAU RUGBY	ATTESTATION TRANSMISE DDTM	
	VESTIAIRES RENOVES VIGNEAU RUGBY	ATT HAND à transmettre	2022
	MAISON DU TEMPS LIBRE	En attente ATT HAND	2025
	LONGERE et CLASSES VERTES GOURNERIE	En attente ATT HAND	2025
	FERME DES ETANGS	En attente ATT HAND	2025
	THEATRE PEPINIERE - GOURNERIE	Demande faite au pôle ERP d'acter ERT et non ERP	2025
	MJC BOUVARDIERE	En attente ATT HAND	2024
	SALLE ASSOCIATIVE BERGERIE	Equipement finalement conservé; wc à rendre accessible	2025-26
	SALLE PABLO NERUDA	travaux d'adaptation en cours	2025-26
		ONYX	ATTESTATION TRANSMISE DDTM
	TERMINUS 3	Déclaration 5ème cat. À établir	2024
	COMMISSARIAT DE POLICE	Déclaration 5ème cat. À établir, voir si éclairage accueil conforme	2025
	TRESORERIE	Déclaration 5ème cat. À établir	2025

	ERP Concernés par les action de mises en accessibilité	Avancement travaux	Calendrier fin travaux
P E R I O D E  2	ECOLE MATERNELLE SOLEIL LEVANT + PERISCO	En attente ATT HAND; paillassons à remplacer	2025
	ECOLE ELEMENTAIRE SOLEIL LEVANT	En attente ATT HAND; Rénovation globale de l'équipement terminée	fin 2025
	ECOLE MATERNELLE RABOTIERE	Travaux prévus de février 2026 à avril 2027	2027
	ECOLE ELEMENTAIRE RABOTIERE	Travaux prévus de février 2026 à avril 2027	2027
	GRUPE SCOLAIRE BEAUREGARD	Répartition des effectifs sur les GS proches puis démolition	Dérogation à demander
	GYMNASE JOLI MAI	ATT HAND à transmettre; P à finaliser	2025
	CSC SOLEIL LEVANT	Projet de rénovation globale de l'équipement en cours - fin de travaux juin 2026	2026

	ERP Concernés par les action de mises en accessibilité	Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée pour l'ERP en question	Calendrier fin travaux
P E R I O D E  3	GRUPE SCOLAIRE CONDORCET	En attente ATT HAND	2025
	GRUPE SCOLAIRE SENSIVE	Rendre carrossable l'allée ouest vers l'accès principal; 3 grilles sur avaloir à remplacer; ressaut accès préau à traiter, banc sous préau à déplacer et rampes à modifier; poser main-courantes, bandes podo et nez de marches sur esc. ext.; élargir portes sanitaires mat. et wc étages aile nord élém.; main-courantes esc. int. à prolonger; signalisation asc. à adapter; poser pictos sur sanitaires adaptés et barres de tirage ⇒ Travaux 2026	2026
	ECOLE MATERNELLE BERNARDIERE	Démarrage des travaux novembre 2025	2025/2027
	DEMI-PENSION BERNARDIERE	Démarrage des travaux novembre 2025	2025/2027
	ECOLE ELEMENTAIRE BERNARDIERE	Démarrage des travaux novembre 2025	2025/2027
	GRUPE SCOLAIRE BUZARDIERES	ATTESTATION TRANSMISE DDTM	
	STADE DU VAL DE CHEZINE TRIBUNES	Modifier stationn.t PMR (dévers 3%). Créer 7 places PMR dans les tribunes; poser picto et barre de tirage sur wc PMR H et F; adapter tablette bar; poser barre de tirage sur wc PMR; ⇒ Travaux 2025 et 2026	2026
	STADE DU VAL DE CHEZINE VESTIAIRES	remplacer grilles sur caniveaux; poser main-courantes et bandes podo sur esc. ext.; esc. int.; poser seconde main-courante, prolonger l'existante; poser bande podo et nez de marche; ⇒ Travaux 2025 et 2026	2026
	STADE DU VAL DE CHEZINE : SALLE DE CONVIVIALITE ET VESTIAIRES	Reprendre cheminement piétons (pente > 5% par endroits); remplacer grilles sur caniveaux; modifier main-courante esc. ext. (2 m-c latérales et non 1 centrale), poser nez de marche; poser barre de tirage et picto sur porte wc PMR; traiter ressaut entrée ⇒ Travaux 2026	2026
	PONEY CLUB LE HOUSSAY	Créer stationn.t PMR dans la cour et cheminements carrossables entre place PMR et écurie, stabulation poneys, manège circulaire; modifier pente allée béton vers carrière couverte. traiter ressaut au droit accès stabulation poneys; poser barre de tirage sur porte wc stabul. poneys et renforcer éclairage circulations int. et ext.	2026
	BERNARDIERE GYMNASSE	Rendre carrossable l'allée ouest vers l'accès principal; équiper les 2 esc. ext. de main-courantes, contraster les contremarches; élargir passages entre douches et vest. H et F.; remplacer portes d'entrée et d'accès aux vest. par portes tiercées; élargir portes des vestiaires et des sanitaires; adapter bar; créer wc PMR; 3 lavabos à remplacer; 2 urinoirs à baisser; patères à poser; éclairage à renforcer dans les vestiaires; 3 places PMR à matérialiser près du terrain; 3 douches PMR à créer; ⇒ Travaux 2026	2026
	ENSEMBLE SPORTIF DES CALVAIRES	BATIMENT SUPPRIME ⇒ courrier informatif à transmettre	
	GYMNASE CHANGETTERIE	ATTESTATION TRANSMISE DDTM	
	SALLE DES SPORTS DU BOURG	BATIMENT à RENOVER en 2025 et 2026	2026
	BIBLIOTHEQUE PAUL ELUARD	En attente ATT HAND	2025
	LA CARRIERE	En attente ATT HAND; voir besoins signalétique	2025
	CENTRE SOCIOCULTUREL DU BOURG	ATTESTATION TRANSMISE DDTM	
	MOTO-CROSS TOUGAS	SITE DU MOTOCROSS SUPPRIME	
	EGLISE ST-HERMELAND	Abords repris par Nantes Métropole	DEROGATION
	MAISON BOUBEE	ATTESTATION TRANSMISE DDTM	
NOUVEAU X ERP	MULTI ACCUEIL BELLEVUE	ATTESTATION TRANSMISE DDTM	
	MAISON DU PETIT BOIS	Diag hand à réaliser	2026/2027
	CINEMA LUTETIA	Diag hand réalisé; travaux à programmer	
	ES ANGEVINIERE	ATTESTATION TRANSMISE DDTM	
ES ERNEST RENAN	ATTESTATION TRANSMISE DDTM		

Sur les 58 ERP inscrits dans l'ADAP :

- 20 ERP ont obtenu l'attestation HAND,
- 14 ERP ont été rendus totalement accessibles en 2025,
- 16 ERP seront accessibles fin 2026 et 8 ERP le seront en 2027
- 4 ERP sont (moto-cross Tougas ; stade de football des Calvaires) ou seront supprimés du patrimoine de la Ville à court terme (GS Beauregard). Une réflexion sur la suppression de 1 ERP est également en cours.

- A contrario, deux ERP seraient maintenus en exploitation (salle associative Bergerie) ou réouvert (gymnase du Bourg)
- 1 ERP fera l'objet d'une demande de dérogation (église St-Hermeland)
- 2 ERP n'avaient pas été mentionnés dans l'ADAP initial (ES Angevinière et Renan qui faisaient l'objet d'un permis de construire et ont obtenu une Att Hand à l'issue des travaux)

**20 ERP sont en cours d'études ou de travaux** et 2 nouveaux équipements (maison du Petit Bois et cinéma Lutétia) seront à diagnostiquer.

## **5.2. – Le montant total dédié aux travaux**

L'enveloppe consacrée aux travaux d'accessibilité dans le cadre de la période 3 de l'Ad'AP patrimonial a été estimée à 755 947 € HT.

Pour rappel, le budget total de l'Ad'AP patrimonial sur 9 années est de 3 900 000€ HT (valeur 2015), hors travaux de désamiantage et déplombage.

La Direction de la Nature, des Paysages et de l'Espace public (DNPE) de Saint-Herblain, en parallèle de la Direction du Patrimoine, continue sa campagne de travaux d'accessibilité.

## **III- L'accessibilité dans les différents services de la ville de Saint-Herblain**

### **1 - La communication**

Le service information-communication de la Ville est attentif à ce que ses publications papiers ou numériques soient accessibles à tous. Le choix politique a été fait de maintenir volontairement un volume important de publications imprimées (guides, flyers, brochures, magazines), lesquelles sont disponibles dans tous les équipements de la Ville (avec un réassort). Ceci permet de faciliter l'accès à l'information municipale et lutter contre la fracture numérique.

#### **1.1- Traduction en LSF de certains évènements municipaux**

Le service information-communication propose désormais systématiquement une interprétation en langage des signes aux vœux du Maire. Cette traduction en LSF est également proposée sur inscription, pour les 10 conférences « Place publique » de l'année.

Aujourd'hui, la Ville n'a pas reçu de demande spécifique d'habitant pour une traduction en LSF du Conseil municipal. De plus, compte tenu de la durée relativement longue du conseil (5h à 6h environ), il serait nécessaire de recourir à plusieurs traducteurs pour couvrir l'ensemble du Conseil. Par ailleurs, le coût de la traduction par rapport au nombre de personnes concernées serait très important. Il est toutefois à souligner que la diffusion du Conseil sur le site en temps réel, permet aux personnes de ne pas se déplacer à l'Hôtel de Ville.

Enfin, un compte rendu écrit de chaque Conseil municipal est accessible et consultable en Mairie principale et sur le site de la Ville (rubrique Politique et institutions sur la page rediffusion des débats).

#### **1.2- L'accessibilité du site Internet de la Ville**

La Ville s'engage à rendre son site internet accessible conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005. L'audit de conformité révèle que le site est conforme à 65,71% au RGAA version 4.1.

#### **1.3- Le Facile à Lire et à Comprendre (FALC)**

Le FALC c'est quoi ?

- Un outil européen pour aider les personnes à rendre l'information accessible à tous,
- Un outil utile aux personnes en situation de handicap et à la société.

Deux grandes règles:

- La simplification du vocabulaire
- Une rédaction et une mise en page spécifiques pour faciliter la compréhension des informations.

La Ville de Saint-Herblain applique depuis plusieurs années cette démarche afin de rendre accessible à tous les documents de communication produits par la Ville, exemple : guides pratiques, programmations, brochures institutionnelles au même titre que les magazines, le site internet de la Ville, l'agenda des sorties (Sortir). Dans nos publications, les acronymes sont bannis ou expliqués en toute lettre, les mots rares interdits ou si jugés nécessaires pour une parfaite compréhension, ils donnent toujours lieu à une définition. A noter que les contributeurs du site : journalistes du service bien sûr mais également agents de la Ville ont été formés à prendre en compte les différents critères d'accessibilité.

#### 1.4 Le sous-titrage des vidéos

Les vidéos produites par le service communication sont désormais toutes sous-titrées, quel que soit le canal de diffusion (sur le site de la Ville ou sur les réseaux sociaux). La vidéo des vœux du Maire diffusée lors de la soirée des habitants est également sous-titrée pour être accessible.

## 2 - L'éducation inclusive

Avec l'application de la loi du 11 février 2005, les familles, l'Etat, les collectivités locales, les établissements publics, associent leurs interventions pour mettre en œuvre l'obligation prévue à l'article L. 114-1, en vue notamment d'assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte en situation de handicap aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population.

Selon cette loi l'inclusion, repose sur 3 principes :

- Égalité de traitement (non-discrimination)
- Compensation des conséquences du handicap (pour diminuer la situation de handicap)
- Accessibilité au cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie

Ce mouvement de fond place la communauté éducative en situation d'adaptation devant la diversité des enfants (et non l'inverse).

A Saint-Herblain, le travail autour du handicap intègre le chantier de l'innovation sur l'école inclusive dès 2015. Il s'agit de sensibiliser, former et outiller les professionnels de l'éducation pour faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap.

2024 – Source MDPH : 322 enfants herblinois de 2 à 12 ans avec une notification MDPH (300 en 2023), dont près de 3/4 ayant un droit ouvert pour une aide humaine (contre 2/3 en 2023)

Plus de 1700 heures de renfort en animation en 2025 (pause méridienne et ALSH).

12 157 € de matériels inclusions achetés.

En 2024-25, 27 saisines ville du Dispositif appui ressource (6 en 2021, 16 en 2022, 22 en 2023, 20 en 2024).

Près de 70 nouvelles situations d'enfants à besoins particuliers au 31 décembre 2025

Tableau 1 : Répartition des enfants entre 2 et 12 ans en situation de handicap par âge et par genre.

	2-5 ans	6-9 ans	10-12 ans	Somme
Féminin	22	35	50	107
Masculin	27	110	108	245
Somme	49	145	158	352

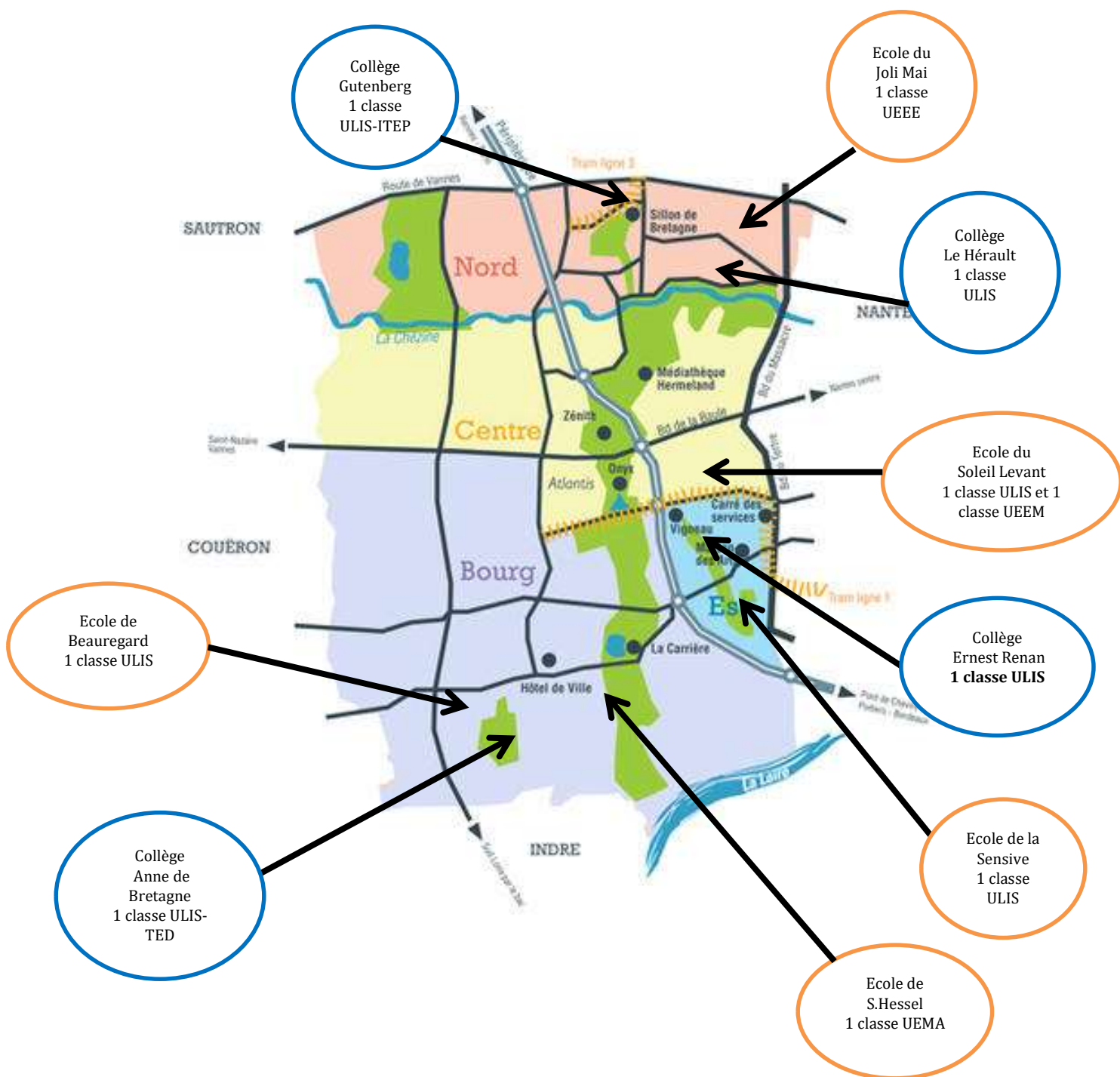
Tableau 2 : Nombre de personnes entre 2 et 12 ans avec un droit ouvert à une aide humaine aux élèves handicapés

	2-5 ans	6-9 ans	10-12 ans	Somme
Accompagnant élèves situ.handicap. - Individuelle	28	42	37	107
Accompagnant élèves situ.handicap. - Mutualisée	12	70	80	162
Somme	37	110	113	260



## UE et ULIS à Saint-Herblain

## Cartographie



## **2.1- Les projets déjà existants et qui se poursuivent en 2026**

### **Les unités d'enseignement – UE**

Dans le cadre d'un partenariat avec l'ADAPEILA, l'Education Nationale, l'Agence Régionale de la Santé et la Ville :

- L'UEMA (maternel autisme) a ouvert en septembre 2014 sur l'école S. Hessel.
- L'UEEE (externalisée élémentaire) a ouvert en septembre 2019 sur l'école du Joli Mai.

A savoir, l'accueil en UEEM (externalisée maternelle) ouvert initialement en septembre 2020 a pris fin sur l'école Soleil Levant en 2025.

### **La mise en œuvre du process inclusion**

La Ville s'inscrit dans une démarche volontariste d'inclusion de tous les enfants, pour toutes les activités qu'elle propose. Face au constat d'un nombre croissant de situations (près de 70 nouvelles situations/an), une nouvelle procédure d'accompagnement inclusif a été mise en place en 2024 dont les objectifs sont de :

- Apporter une réponse de proximité à tous les usagers, y compris les enfants en situation d'inclusion ;
- Permettre une approche territorialisée ;
- Permettre une meilleure coordination entre temps périscolaires et temps extrascolaires à renforcer avec un rôle central du responsable éducatif qui connaît bien la situation ;
- Accompagner davantage les animateurs et AESH engagés dans l'accompagnement individuel des enfants ;
- Permettre un meilleur suivi du matériel inclusif (de l'achat à l'évaluation),
- Mettre en place un collectif « inclusion » composé de RE et RSE permettant d'être ressource pour chaque site ;

Cette réflexion a abouti à la mise en forme d'un schéma du parcours des enfants en situation d'inclusion, partagé avec l'ensemble des services de la Direction de l'éducation. Celui-ci a été expérimenté en 2025 puis actualisé au regard du transfert de compétences vers l'Education Nationale. Il reprend ainsi les différents cas de figure pouvant se présenter : notification MDPH temps scolaire, notification MDPH pause méridienne, inscription pause méridienne, périscolaire, ALSH...et rappelle la mission de chacun au cours du parcours de l'enfant

### **La mise en œuvre des fiches enfants et fiches de suivi**

Les équipes d'animation sont régulièrement sensibilisées à l'importance des écrits professionnels, notamment des bilans, facilitant le partage d'informations entre professionnels. Les animateurs peuvent aussi être à la création de fiches d'identité si les situations le nécessitent. Cet outil a d'ailleurs fait l'objet d'une remise à jour sur la base des besoins des équipes.

La Direction de l'Education s'appuie régulièrement sur les fiches repères travaillées par les structures médico-sociales pour faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap.

### **Les Projets d'Accueils Individualisés – PAI**

Les Projets d'Accueils Individualisés permettent d'accueillir un enfant dans un cadre sécurisé grâce au protocole d'intervention rédigé par le médecin.

Depuis la rentrée de septembre 2022, la Ville a décidé de mettre en place un PAI-Ville, exclusivement réservé aux services, afin de permettre de répondre aux besoins spécifiques des enfants et faciliter leur accueil. Ce PAI-Ville est valable pour les différentes activités de la Direction de l'Education : accueils périscolaires, restauration scolaire, accueils de loisirs et séjours été.

Sur le temps scolaire, le PAI Education Nationale reste d'actualité.

## **L'investissement en matériel spécifique pour compléter les malles « inclusion » dans chaque école**

Cette année encore, des achats en fonctionnement et en investissement ont été réalisés sur la base des besoins identifiés sur chaque site. Les nouvelles commandes de matériel inclusif (fabriques à histoires, casques, lampes fibres optiques, balles, enveloppes et tubes sensoriels, veilleuses, sabliers, pop-it...) et de mobilier (chaises avec accoudoir, tabourets culbuto, claustras) ont permis :

- De compléter la dotation des 15 sites périscolaires,
- De renouveler certains équipements
- De favoriser la création de nouveaux espaces, sur la base des préconisations issues d'observations de l'ADAPEILA

Ce matériel est acquis en vue de :

- Favoriser l'autorégulation, le retour au calme,
- Créer des espaces contenant et sécurisants,
- Permettre une meilleure concentration et attention.

Ces articles ont comme intérêt de pouvoir être mis en œuvre spécifiquement pour les enfants en situation de handicap mais aussi d'être à disposition de l'ensemble des enfants accueillis.

L'ADAPEILA vient aussi en appui de cette démarche par la production de fiches repères d'utilisation du matériel éducatif spécifiant les objectifs, modalités d'utilisation... L'équipe du Dispositif reste aussi disponible pour aider à adapter la mise en place de ces outils.

En 2025, la Ville a dépensé 12 157,48€ pour du matériel inclusif. Par ailleurs, dans le cadre du fonds d'investissements, la CAF a validé demande de subvention à hauteur de 6000€ pour soutenir le projet de déploiement de matériel inclusif sur les sites scolaires.

## **La prise en compte dans la rénovation des bâtiments scolaires**

En lien avec la Direction du Patrimoine, la Direction de l'Education travaille à l'application des règles d'accessibilité et réfléchit aussi à adapter les espaces pour favoriser l'école inclusive (dispositions spécifiques en termes d'acoustique, d'éclairage, de matériaux et couleurs, de signalétique...).

La Ville a proposé à l'ADAPEILA de participer aux temps de concertation des cours d'école et l'avait sollicitée pour un appui aux travaux de réaménagement de la Gournerie.

## **Le Dispositif Appui Ressources Herblinois (DARH) – ADAPEILA**

Aux côtés de l'ARS, de l'ADAPEILA (anciennement ADAPEI) et des services de l'Education Nationale, la ville participe aux comités de pilotage du Dispositif Appui Ressources et de l'UEMA (mai et décembre 2025).

Dans le cadre de la convention, des Réunions d'Analyses Préventives (RAP) sont proposées aux équipes d'animation de chaque école (2 à 3 réunions de 1h30/an/site). Il s'agit de sensibilisations cliniques ou thématiques menées par 2 professionnelles du DARH (gestes graphiques, développement des enfants, troubles du neuro-développement...).

En 2025, des permanences ont aussi été organisées. Sur ce temps, un ou plusieurs professionnels peuvent échanger rapidement sur une situation ou faire un point de suivi suite à une RAP.

Ces 2 propositions, RAP et permanences, permettent de favoriser l'interconnaissance des équipes, de mettre en place des outils et d'en assurer le suivi, y compris par des présences sur des temps de préparation ALSH vacances.

L'appui de l'ADAPEILA peut aussi prendre la forme :

- d'observation de situation d'accueils d'enfants - avec accord de la famille ;
- d'observation de fonctionnements par l'éducatrice spécialisée: 1 site en 2025 ;
- d'observation d'aménagement d'espaces périscolaires par la psychomotricienne

En complément, le DARH a pu mener :

- 2 interventions auprès de groupes d'enfants sur la « différence »
- 2 journées de sensibilisation sur la CAA (Communication Alternative et Améliorée) auprès de 4 groupes d'ATSEM (avril et octobre 2025)

La Direction de l'éducation a également associé l'équipe de l'ADAPEILA au groupe de travail des responsables éducatifs sur les règlements intérieurs, outils de gestion des conflits.

### **Les accompagnements individualisés**

La Ville prend en compte les besoins d'accompagnement particulier sur les temps périscolaires ou extrascolaires.

Des liens réguliers avec l'Education Nationale permettent de participer aux Equipes de Suivi de Scolarisation et d'aborder la journée de l'enfant, la continuité des temps et des prises en charge.

La convention tripartite Ville, EN, ADAPEI signée le 12 février 2020, permet de solliciter le Dispositif Appui Ressource pour des temps d'observation et d'évaluation individuels sur site. Sur la base de préconisations, la Ville peut faire appel à un animateur supplémentaire pour renforcer l'équipe d'animation. Parfois, elle sollicite aussi un prestataire (Handisup précédemment / Vivre Adom désormais), proposant un accompagnement spécialisé. Aujourd'hui, ces moyens sont développés essentiellement sur les temps extrascolaires.

Lorsqu'il y a déjà des structures accompagnant les enfants (IME, UE, SESSAD, CMP...), la Direction de l'Education se met en lien avec elles afin de préparer l'accueil en centre de loisirs des enfants. Il arrive que les éducateurs soient mobilisés pour le 1<sup>er</sup> jour d'accueil en ALSH par exemple.

### **La coordination avec l'Education Nationale pour l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré**

Afin de favoriser la continuité de l'accompagnement des élèves en situation de handicap et de faciliter leur accès au service de restauration scolaire, la loi du 27 mai 2024 met à la charge de l'État l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant le temps de pause méridienne dans les écoles et établissements scolaires publics et privés sous contrat. Elle ne modifie par la répartition des compétences entre les collectivités et l'Etat, mais prévoit que ce dernier prenne en charge financièrement l'intervention des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) pour les seules activités liées aux actes de la vie quotidienne sur ce temps de pause.

En fin d'année 2024, le service Projet et Stratégie Educative a travaillé en lien avec les services du bureau de l'école inclusive de la DSDEN pour identifier les enfants concernés par cette nouvelle prise en charge.

En février 2025, 18 enfants scolarisés dans les écoles publiques ont ouvert des droits AESH sur la pause méridienne (25 à la rentrée de septembre 2025). Pour 8 d'entre d'eux, leurs AESH ont vu leurs contrats évoluer par avenant.

### **La poursuite de la mise en réseau**

Au cours de l'année 2025, la Direction de l'Education a participé activement aux 3 rencontres du groupe de travail intercommunal « inclusion ». Ce réseau regroupe les villes de Nantes, Orvault, Rezé, St Sébastien sur Loire, Vertou, Bouguenais, Carquefou, La Chapelle sur Erdre, La Montagne

Les objectifs de ce réseau :

- Enrichir les réflexions au sujet de l'inclusion pour arriver à une vision technique partagée
- Capitaliser les bonnes pratiques, échanger sur les points de vigilance avant de lancer de nouveaux projets
- Mettre en œuvre de nouvelles pratiques, de nouveaux outils pour apporter une réponse de qualité aux familles à l'échelle de plusieurs communes.

Les travaux ont plus spécifiquement porté sur : la convention AESH pause méridienne et l'état d'avancement de la mise en œuvre de la loi Vial, le repérage d'une situation de handicap, de besoins particuliers, la collaboration avec le médico-social - observation de l'enfant, l'action des services éducation face à des situations complexes ...

La Direction de l'éducation s'est aussi mobilisée sur la thématique en participant :

- Aux temps de sensibilisation proposés par l'ANDEV – Association Nationale des Directeurs et Directrices de l'Education des Villes,
- À la journée d'échange de pratiques organisée par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, la Caisse d'allocations familiales, le Département de Loire-Atlantique, la Maison Départementale des personnes en situation de handicap et ses associations partenaires T'Cap et Handisup, dans le cadre de la charte départementale d'accueil des enfants en situation de handicap
- En présentiel aux portes-ouvertes de la MDPH : conférence « Comprendre le parcours d'un dossier à la MDPH » et en visioconférence sur la thématique de la scolarisation.

## **2.2- Les nouveaux projets 2025**

### **L'adhésion à la charte inclusion CAF**

En juin 2025 et en collaboration avec la petite enfance, la Ville a signé la charte inclusion proposée par la CAF de Loire-Atlantique. Celle-ci présente plusieurs enjeux pour la Ville :

- Un engagement renforcé pour l'inclusion : il s'agit ici, de valoriser les actions déjà mises en place par la Ville. Elle encourage également une démarche d'amélioration continue en matière d'accueil inclusif que la Ville a déjà entrepris.
- Un soutien financier et technique de la CAF : si la Ville de Saint-Herblain a déjà un soutien financier de la CAF, la charte permet de bénéficier d'un appui méthodologique et d'expertises pour améliorer les pratiques inclusives.
- Une meilleure coordination des acteurs locaux : la charte permet de renforcer les partenariats pour une prise en charge plus cohérente et efficace des enfants en situation de handicap.
- Un impact positif sur la population et l'image de la Ville : la charte officielle permet de valoriser l'engagement de Saint-Herblain en faveur de l'égalité des droits et accès aux loisirs pour tous, renforçant une image de la Ville inclusive et solidaire.

### **L'expérimentation d'un partenariat avec Vivre Adom**

En mars 2025, la Ville apprend l'arrêt des accompagnements inclusifs dans le cadre de la fermeture du service d'accompagnement à domicile (SAD) d'Handisup. Si la Ville peut continuer de solliciter des formations par Handisup, elle ne pourra plus disposer du dispositif SAD pour la mise à disposition d'aide humaine pour des situations particulières, pour lesquelles la Ville n'avait pas de compétences en interne. Afin de combler cette perte, la Ville a expérimenté des accompagnements inclusifs sur les temps ALSH avec l'association Vivre Adom. Etant satisfaite du résultat, la Ville souhaite instaurer un partenariat plus pérenne et réfléchit à un déploiement sur les temps de pauses méridiennes.

## **2.3- Les pistes de travail pour 2026**

- Actualiser à nouveau la procédure d'accompagnement inclusif, au regard du process Education Nationale pour les enfants notifiés pause méridienne,
- Renforcer la collaboration avec l'Education Nationale pour le portage des interventions des AESH pause méridienne (fiche navette)
- Poursuivre la réflexion sur l'école inclusive, en s'intéressant à la constitution puis à l'animation d'une équipe d'animateurs « référents handicap » ;
- Mieux définir les besoins en moyens ressources humaines (enveloppe RH et prestation);
- Formaliser un partenariat pérenne avec Vivre Adom ;
- Participer aux rencontres partenariales : réseau intercommunal dédié à l'inclusion, Communauté 360...
- Poursuivre et renforcer le partenariat avec l'ADAPEILA ;
- Appliquer un meilleur suivi du matériel inclusif (du besoin à l'évaluation) ;
- Permettre une coordination accentuée entre les PIAL, l'éducation nationale et la Ville

### **3- La Petite Enfance et l'accessibilité**

#### **3.1 - L'accueil des enfants en situation de handicap à Saint-Herblain : principes généraux**

Les structures d'accueil de la petite enfance herblinoises reçoivent des enfants en situation de handicap. Pour autant, peu d'enfants dans cette tranche d'âge 0-4 ans sont reconnus officiellement comme étant en situation de handicap (famille bénéficiant de l'AEEH / reconnaissance MDPH).

Cet accueil fait partie de la réponse apportée par la Ville aux familles herblinoises, lorsque cela est possible et répond également aux politiques familiales nationales (accueil de tous les enfants).

Deux situations :

- les demandes des familles pour accueillir leur enfant en situation de handicap ;
- l'accompagnement d'un enfant déjà accueilli dans une structure et dont le handicap est diagnostiqué plus tard

En fonction des situations, la Ville a plusieurs possibilités :

- Accueil en EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant) municipal, après un rendez-vous avec le médecin de crèche, qui détermine les possibilités de maintien d'accueil ou d'entrée et dans quelles conditions.
- Orientation de la famille d'une part, vers la Maison des Poupies, multi accueil ouvert à des enfants en situation de handicap (convention de partenariat 2025-2027 définissant un volume d'heures d'accueil annuel). Et d'autre part, vers l'ADAPEI, selon les conditions requises par la convention.
- Le ou les handicaps ou difficultés peuvent se développer les premières années de vie avec un accompagnement également auprès des parents sur la prise en compte de ces difficultés et le diagnostic nécessaire par un professionnel.

<sup>1</sup> Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

#### **3.2. - Les accueils d'enfants nécessitant un suivi spécifique**

**Les EAJE municipaux sont sollicités pour accueillir des enfants avec des situations spécifiques :** handicap, carence parentale, suivi judiciaire... Ces sollicitations viennent du Département (PMI, ASE), de la CAF, d'associations, d'organismes hospitaliers (CNP).

**Ces accueils peuvent nécessiter du temps de travail supplémentaire :**

- contacts avec des professionnels extérieurs pour le suivi, avec parfois déplacements pour des réunions de « synthèse » ;
- temps d'observation spécifique de l'enfant par l'équipe, avec retranscription ou accueil de professionnels extérieurs en observation de l'enfant (avec accord des parents) ;
- suivi par le médecin de crèche, via des rendez-vous ou contacts ;
- temps consacré au suivi de l'enfant pendant l'accueil et en lien avec sa famille (transmissions)
- temps d'analyse de pratique pour les équipes ;
- dispositions particulières d'accueil en lien avec la spécificité de l'enfant.

	CNP	SESSAD	CAMPS	ASE	PMI	CMP	Autres santé, parentalité...	Total situations
<b>2025</b>								
<b>Carré</b>	1			2	2	1	5	11
<b>Confetti</b>					1		8	9
<b>Méli-Mélo</b>			1	1	4	1	9	16
<b>Bergerie</b>							1	1
<b>Pomme de Requette</b>	1				2		7	10
<b>Orée des pins</b>					1		14	15
<b>Crèche familiale</b>							1	1

Voici un récapitulatif des situations et des suivis en 2025. Un même enfant peut être compté dans plusieurs colonnes.

<sup>2</sup> Centre nantais de la parentalité-rattaché au CHU-Spécialisé dans les très jeunes enfants

<sup>3</sup> Services d'Education Spéciale et de Soins A Domicile

<sup>4</sup> Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

<sup>5</sup> Aide Sociale à l'Enfance

<sup>6</sup> Protection Maternelle et Infantile

<sup>7</sup> Centre Médico-Psychologique

### 3.3 – Accueil au sein de La Maison des Poupies en 2025

Structures	Taux horaire	Volume heures annuel	Montant annuel	Nombre d'enfants
Maison des Poupies Handicap	2.16€	9 500 heures	20 520 €	8

### 3.4 - Accueil au sein de L'orée des pins- unité de l'ADAPEILA

A l'ouverture du multiaccueil de l'Orée des pins en janvier 2022, l'unité d'accueil de l'ADAPEI avait vocation à accueillir 6 enfants avec 3 professionnels (ratio d'encadrement de 2 professionnels pour 1 enfant).

Au quotidien, il était prévu que des temps d'inclusion au sein de l'ensemble de l'établissement, soient organisés tout au long de la journée : repas/goûter, parcours moteur, projet guitare, projet transvasement et manipulation, partage du jardin, temps de jeux, ferme itinérante d'Herbauges ; sorties communes avec l'ADAPEI.

Dès septembre 2023, la réduction des effectifs de professionnels et le départ d'enfants au sein de l'unité de l'ADAPEI a réduit le nombre d'enfants accueillis. A partir de septembre 2025 l'unité d'accueil de l'ADAPEI n'a pas ré ouvert. L'ARS ayant redéployé les moyens vers les IME faute d'utilisation de ces places.

A ce jour, la convention entre la Ville et l'ADAPEI est toujours en vigueur mais aucun enfant n'est accueilli par l'ADAPEI. La Ville poursuit la recherche d'une offre adaptée et inclusive pour les 0-6 ans. En ce sens, les services du département de Loire-Atlantique, de l'ARS et de la MDPH, ont été saisis.

### 3.5 – Procédure et aides de la CAF (accueil au sein des structures herblinoises)

#### Procédure CAF :

La CAF indique une procédure théorique pour la déclaration des enfants repérés comme potentiellement porteurs de handicap. Néanmoins, celle-ci est peu appliquée par le service, car elle implique une initiative forte du lieu d'accueil de l'enfant auprès de la famille, peu compatible avec la réalité.

#### Aides de la CAF pour les familles percevant l'AEEH :

- un soutien financier est apporté par la CAF aux EAJE, pour les enfants reconnus par la MDPH ou dont les familles perçoivent l'AEEH. Le montant est évalué au moment des déclarations au réel annuel. Il y a doublement de la PSU (prestation de service unique) pour les heures concernées. C'est donc au service de repérer ces situations dans l'année (situations identifiées et reconnues).
- Un tarif préférentiel est proposé aux familles : en présence d'un enfant en situation de handicap (bénéficiaire de l'AEEH) au sein de la famille (enfant lui-même ou fratrie), le tarif immédiatement inférieur est appliqué. La mesure s'applique autant de fois qu'il y a d'enfants à charge et en situation de handicap dans le foyer.

#### Aides de la CAF pour les EAJE : bonus inclusion handicap

- depuis 2019, la CAF a fait évoluer ses aides aux établissements d'accueil du jeune enfant (crèche) via notamment la mise en place d'un bonus inclusion handicap, pour l'accueil d'enfants de familles percevant l'AEEH.

*Calcul du bonus par EAJE = places agréées (maximum de l'année) x [(%d'enfants porteurs de handicap x Taux de financement x Coût par place dans la limite du plafond de coût par place) plafonné à 1300€ par place].*

#### **4 - L'accessibilité à la Direction des jeunes, des sports, et de l'action socioculturelle**

La Direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle a en charge plusieurs services qui promeuvent des pratiques sportives, culturelles ou de loisirs éducatifs. Dans ce cadre, les actions et activités mises en place doivent être accessibles à tous. La Direction peut développer en régie ses propres actions et activités mais elle peut aussi s'appuyer sur le monde associatif pour permettre aux herblinois de s'adonner à la pratique d'une activité physique.

##### **4.1 - Les activités menées par les associations sportives**

- **Badminton Club Saint-Herblain**

Le Club accueille les joueurs de parabadminton. Il propose de pratiquer le badminton en simple, en double ou en mixte.

- **Rebond Et Dribble (REDASH)**

Après plus de 20 ans d'activité au sein du Saint-Herblain Basket Club, la section Basket Fauteuil a pris son indépendance en créant REDASH en 2023. Forts de cette expérience, les responsables ont élargi leurs actions en proposant dès 2021 le Sport Santé, destiné aux personnes en affection longue durée ou avec des besoins spécifiques.

En 2025, REDASH compte 77 licenciés, dont 27 pratiquent le Basket Fauteuil et 50 le Sport Santé. L'association offre à chacune la possibilité de pratiquer une activité adaptée, en compétition, en loisir ou dans le cadre du Sport Santé, avec des activités telles que le renforcement musculaire, le Pilates Adapté ou la marche nordique.

##### Basket Fauteuil

REDASH engage cette saison une équipe en National 2 et une en National 3, incluant les pratiquants en situation de handicap et des valides. L'association poursuit le développement des stages Basket Fauteuil Enfants et multiplie les actions de sensibilisation au handisport auprès des écoles, clubs et entreprises (39 structures sensibilisées entre septembre 2024 et juin 2025).

Les objectifs sportifs à long terme incluent le redémarrage de la Junior Team, l'attente de 50 % de victoires en Team Leader (2026), la qualification pour le Final 4 (2027) et l'accession à la Nationale B (2028).

##### Santé Sport

La section Sport Santé continue de se développer avec 50 licenciés et des **créneaux supplémentaires**. Les activités proposées incluent le renforcement musculaire, le Pilates Adapté et la marche nordique. REDASH intervient en partenariat avec le **foyer Zéphyr**, le **Foyer des Glycines à Sautron** et la **MSS de Bellevue**, et participe à des rencontres professionnelles pour renforcer le réseau local.

##### Organisation et perspective

Le Comité Directeur fonctionne sous forme de **commissions**, répartissant le travail selon les compétences et appétences de chacun. L'association poursuit la structuration de ses projets, la formation Sponsoring et le renforcement de la **cohésion entre les sections Basket Fauteuil et Sport Santé**.

L'ensemble de ces actions repose sur trois piliers :

- **Sociale** : participer aux changements de regard sur le handicap, véhiculer une image positive, accompagner la sensibilisation et encourager l'intégration.
- **Haut niveau** : répondre aux attentes des sportifs, maintenir des équipes compétitives et contribuer au développement du handisport avec les collectivités.
- **Mixité & Inclusion** : favoriser le sport collectif pour les personnes handicapées et leur famille, développer l'image d'un club ouvert à tous et accompagner les projets de mixité.

REDASH entend poursuivre son engagement pour le **rayonnement du handisport**, le **développement du Sport Santé** et l'accès à la pratique pour tous sur le territoire herblinois.

- **Les Archers Herblinois**

Le club de Saint-Herblain a été créé en 1984 et compte aujourd'hui plus de 130 licenciés. Le tir à l'arc est accessible à tous à partir de 12 ans (benjamins). Les cours sont assurés par des entraîneurs diplômés et les arcs sont prêtés par le club. Le club dispose également d'une section handisport qui pratique les activités physiques et sportives pour les handicapés physiques, visuels et auditifs.

- **Club Nautique Herblinois**

Le cours est renommé Aqua et Handicap: cette activité est proposée aux personnes en situation de handicap et aux personnes souffrant de pathologies particulières voire invalidantes. Deux Maitres-Nageurs sauveteurs encadrent le cours afin de permettre de réaliser tout en douceur des mouvements favorisant la décontraction musculaire, la relaxation et la natation."

- **Association Promotion Equestre**

L'association a été créée le 13 octobre 1987. Du débutant au plus confirmé, elle veille chaque année à offrir un large choix d'activités équestres adaptées au niveau de chacun. Dans ce cadre, elle accueille les publics en situation de handicap ou en difficulté sociale.

- **AS de Preux Football Saint-Herblain**

AS Preux Omnisports a été créée en 1983. A partir de la saison 2011-2012, une section de sport adapté (déficience mentale) a vu le jour, ouverte à tous et répartie en 3 équipes (6-12 ans, 13-17 ans, adultes).

- **Tennis de table Saint-Herblain**

Le TTSH est un club en pleine évolution, qui compte un effectif de plus de 220 licenciés depuis l'an dernier. Une quinzaine d'équipes sont engagées dans les différents championnats régionaux, départementaux et jeunes.

6 axes sont privilégiés dans le projet du club :

- la convivialité
- la formation des jeunes
- La compétitivité des équipes
- la pratique du sport bien être
- Le développement de la pratique féminine
- le développement de la pratique handisport

Les informations sur les associations sportives exposées dans ce rapport sont transmises par les associations sur la base du volontariat.

## 4.2 - Service Actions socioculturelles

### 4.2.1 - Les centres socioculturels

L'inclusion est une constante des projets sociaux de tous les centres. Elle se traduit par une écoute et une adaptation, une reconnaissance et une légitimité égale des personnes handicapées à participer, la déconstruction des préjugés, la veille sur l'accessibilité, des activités partagées entre valides et handicapés, la sensibilisation et la formation des intervenants, des adaptations techniques et des modalités d'animation.

#### CSC Soleil levant :

L'accueil des personnes en situation de handicap entre dans l'axe 1 du projet social de l'ASEC du Soleil levant « lutter contre l'isolement et le non recours aux droits ».

En 2025 : poursuite des actions menées en 2024, dans un contexte spécifique de relocalisation des activités dans d'autres équipements (carré des services, salle Pablo Neruda, maison du petit bois, grand B.). Cette précision demeure importante puisque l'accueil des personnes en situation de handicap fait l'objet d'un accompagnement spécifique. La proximité des équipes du CSC avec les publics en situation de handicaps inscrits aux activités permet souvent d'appréhender la situation plus générale des personnes, avec un lien privilégié avec les équipes d'éducateurs/trices et/ou des tuteurs. **Cette proximité est de fait moins présente actuellement dans le cadre des travaux.**

On constate que sur la plupart des activités hebdomadaires proposées par l'ASEC (une trentaine) accueillent presque toutes, au moins une personne en situation de handicap(s). Cela implique un travail spécifique d'accompagnement pour les intervenants et intervenantes d'activités en charge de l'animation de ces différents temps : adaptation des contenus aux besoins, échanges avec les équipes d'éducateurs sur des temps dédiés en dehors de l'activité, définition de modalités d'animation du groupe. Cela nécessite une coordination non négligeable avec les professionnel.les des structures accueillantes, à la fois pour un travail d'acculturation, de désamorçage de conflit, la mise en place de procédures pour intervenir dans les meilleurs délais en cas de difficultés

L'ASEC souhaitant affirmer ce principe d'inclusion et cet accueil faisant l'objet d'une préparation supplémentaire pour les intervenants, **les temps de préparation des salariés ont fait l'objet d'une revalorisation salariale, l'inclusion est désormais inscrite dans chacune de leur fiche de poste.**

**En 2024 : arrêt du soutien du Conseil Départemental sur les projets d'inclusion.** Les projets d'inclusion portés par l'ASEC - et notamment le dédoublement de certaines activités encadrées par une salariée de l'Association- pour permettre l'accueil d'un plus grand nombre de personnes en situation de handicap ne sont plus soutenus par le Conseil Départemental. L'ASEC a cependant souhaité maintenir ces créneaux pour lutter contre l'isolement des personnes concernées.

Les résidents du foyer de la Rabotière poursuivent leur implication dans les activités proposées pendant les vacances scolaires et le partenariat avec les équipes est fluide. Le partenariat se poursuit aussi avec les différentes structures d'accueil présentes sur le quartier (Zéphyr, Chicotière etc.)

- Intégration dans les ateliers ASEC (atelier cuisine, peinture) et sur les projets divers, avec de plus en plus de publics présents sur les activités Chorale, peinture, yoga ...
- Théâtre tous les mardis après-midi à la maison du petit bois par le foyer de la Chicotière
- Atelier corporel gym douce OHRPA, avec inclusion de personnes en situation de handicap
- Implication d'une personne en situation de handicap dans la vie du CSC sur diverses activités et projets ainsi que les jeunes du foyer Zéphyr et les résidents de la Rabotière
- **Fin 2024 : expérimentation par l'ASEC d'un cours de handidanse avec une professeure diplômée. Les cours se déroulent au carré des services. Le cours a été mis en place début 2025 avec 5 personnes participantes.**

### CSC Le Grand B :

Dans une démarche d'inclusion et d'accessibilité, le centre socioculturel du Grand B s'attache à garantir la participation effective des personnes en situation de handicap, quels que soient leurs troubles ou limitations. Cette ambition se traduit par la mise en œuvre d'actions concrètes, menées avec plusieurs partenaires spécialisés et structures médico-sociales.

#### **Un accueil régulier de structures spécialisées**

Le Grand B accueille de manière hebdomadaire des structures telles que :

- La Fédération des Malades et Handicapés (FMH),
- Le Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP) du CHU de Nantes,
- L'association L'Être Acteur,

Et, temporairement, le Centre de Post-Cure Psychiatrique La Chicotière, dans le cadre des travaux du CSC Soleil Levant.

Ces accueils permettent à des personnes en situation de handicap, notamment à mobilité réduite ou présentant des troubles psychiques, de participer activement à diverses activités associatives.

Des temps forts valorisant l'expression artistique. Parmi les événements marquants, les spectacles de fin d'année portés par L'Être Acteur ou par l'association Amis et Parents des Malades Handicapés sont l'occasion de valoriser les talents des participants, dans un cadre inclusif, bienveillant et ouvert au grand public.

#### **Un partenariat spécifique avec Cap Family**

Le centre bénéficie également de l'intervention ponctuelle de Mme Florence Cimetière, musicothérapeute, dans le cadre d'ateliers proposés avec Cap Family. Cette structure intervient dans cinq grands domaines d'accompagnement :

- Le soutien fonctionnel dans les actes de la vie quotidienne,
- L'accompagnement extérieur en complément du domicile,
- L'accompagnement récréatif,
- L'accompagnement psycho-éducatif,

Ainsi que le baluchonnage (week-ends et vacances), un dispositif particulièrement destiné aux aidants.

#### **L'inclusion dans les activités régulières**

Au-delà de ces partenariats, l'inclusion est favorisée dans l'ensemble des ateliers hebdomadaires proposés par le centre (couture, jardinage, arts plastiques...). Les personnes en situation de handicap y participent pleinement, aux côtés d'autres usagers, dans une dynamique de mixité sociale, de coopération et de partage.

### CSC Sillon de Bretagne :

- Marches adaptées les mardis à partir de 10h : le groupe adapte le parcours en fonction des personnes et prend en compte le handicap
- accueil sur les activités et projets (poterie, Cuisine (nouveau), clas, événements, Théâtre....)

## Espace 126 CSC Bourg :

Le projet social de l'ASEC du bourg porte des valeurs fondamentales : la dignité humaine « Reconnaître la dignité et la liberté de tout homme et de toute femme » ainsi que la solidarité « Considérer les hommes et les femmes comme solidaires, c'est-à-dire comme étant capables de vivre ensemble en société »

L'association souhaite veiller à la mixité des publics, afin que le CSC soit un lieu de rencontres d'enrichissement et de confrontations. C'est dans ce cadre que l'année 2024 a poursuivi, consolidé et créé de nouveaux partenariats :

L'année 2025 a vu s'implanter l'Unité Préparatoire à la Vie Sociale, pour des jeunes de 16-20 ans.

Rappel sur du projet :

*« Déployé depuis 7 ans maintenant des structures médico-sociales en milieu ordinaire, permettant à des enfants/jeunes en situation de handicap cognitif de bénéficier d'un accompagnement spécialisé dans une vie quotidienne en Droit Commun, selon un principe pleinement inclusif, les sortant de la logique du "tout IME".*

*L'une de ces Unités, appelée Unité Préparatoire à la Vie Sociale, est dédiée à l'accueil et l'accompagnement de jeunes de 16-20 ans qui n'ont pas pour projet de travailler à temps plein dans leur vie adulte. Une 1<sup>ère</sup> structure existe depuis 2020, implantée dans le centre socio-culturel de la Bugallière, à Orvault ».*

L'équipe du CSC Espace 126 a été à leur rencontre. Professionnels et bénévoles ont été convaincus de l'intérêt d'intégrer cette unité au sein du CSC répondant aux valeurs inscrites dans le projet social de L'ASEC du Bourg.

D'autre part, la nouvelle équipe de professionnels a consolidé les liens avec **l'association TRAJET** et plus précisément **l'HUDA**

*L'Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA) a été créé en 2019. Il accueille 25 personnes dans un hébergement collectif adapté aux personnes à mobilité réduite et 65 personnes dans des logements répartis sur Nantes Métropole. Il héberge essentiellement des hommes isolés orientés par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Les personnes sont accompagnées par des travailleurs sociaux durant toute la durée de leur prise en charge.*

Une vingtaine d'apprenants bénéficie de cours hebdomadaire de FLE (Français Langue Etrangère) par 9 bénévoles de l'ASEC du bourg.

Sous l'impulsion de la présidente de **l'association « un chromosome en plus »** et pour la deuxième année consécutive, la salariée de l'ASEC, intervenante théâtre a ouvert un atelier bi mensuel pour des jeunes en situation de Handicap

*L'association Rien qu'un chromosome en + est un pôle ressources pour les familles de Loire-Atlantique ayant un enfant, jeune ou adulte avec une trisomie 21.*

Un nouveau partenariat avec **le Centre Educatif Tréméac**

*Le service accueille 8 jeunes dans le cadre de la protection de l'enfance. Le Juge des enfants les mandate pour organiser, au bénéfice d'une fratrie accueillie sur la maison d'enfants, des visites en présence d'un tiers avec la mère des enfants.*

C'est dans ce cadre que les CSC à mis à disposition une de nos salles un mercredi sur deux

Au-delà de l'aspect logistique, l'idée est de faire découvrir la vie, les activités, les temps forts afin que les jeunes puissent en bénéficier.

## **Accompagner l'avancée en âge des habitants**

Prendre en compte les différentes préoccupations par tranches d'âge. Chaque dizaine est une étape : 60/70 ans, 70/80 ans et plus

Accompagner la transition des 60 ans (et +) en agissant à la fois sur :

- le lien social et la solidarité et également
- la culture et les loisirs.

Prendre en compte les besoins différents entre :

- les actifs demandeurs d'actions et d'échanges (parfois bénévoles)
- et **les plus isolés en perte d'autonomie** cherchant de l'aide et de l'échange

De nombreuses activités, partenariats permettent aux seniors de bénéficier d'un service riche et varié.

### MJC La Bouvardière

La MJC répond depuis plusieurs années aux obligations d'accessibilités handicap et s'engage dans une démarche d'accessibilité universelle en proposant des activités de pratiques artistiques, culturelles et sportives en favorisant l'inclusion sociale et culturelle.

La MJC a fait l'objet d'une revue de site en octobre 2025. Des propositions d'améliorations liées à l'accessibilité de l'équipement ont donné lieu à des travaux. Quelques exemples sont évoqués pages 40 et 41.

### **4.2.2 Pôle Jeunesses :**

Le Pôle jeunes de la Ville (offre de loisirs et infos jeunes), est amené à accueillir des jeunes en situation de handicap physique comme mental (jeunes reconnus en tant que travailleur handicapé, jeunes autistes...). Actuellement l'équipe réfléchit à se former pour mieux accueillir et mieux répondre aux attentes du public en situation de handicap.

Cependant, le jeune ou les parents (pour les mineurs) ne le déclarent pas forcément au moment de l'inscription aux activités, mais sont amenés à le dire de manière orale. Le pôle jeunesse ne dispose pas de l'information en amont de l'activité ce qui ne lui permet pas d'adapter en amont l'accueil du jeune en situation de handicap. Toutefois, la variété des activités proposées permet à un jeune en situation de handicap de participer (activités manuelles, sportives, créatives, sorties...).

## **5- L'accessibilité à la direction citoyenneté et usagers**

### **5.1 - La vie associative**

#### **Adhésion de la Ville au REEVE (Réseau Eco-Evénement) et Labélisation « événement éco-responsable » des par la Ville : événements organisés**

Cette adhésion s'inscrit, au-delà de pratiques éco-responsables dans l'organisation d'événements et plus globalement dans toutes actions de la Ville et des associations partenaires, dans la poursuite des objectifs onusiens inclusifs de développement durable, de satisfaire les besoins en santé, éducation, habitat, emploi, prévention de l'exclusion, équité, (parmi lesquels Bonne santé et bien-être, Lutte contre les inégalités, Education de qualité, Paix, justice, institutions efficaces...).

Les événements Olympiades des Villes jumelles, festival Les Beaux Jours et forum des associations ont été labélisés par le REEVE événements éco-responsables. Cela prend en compte les actions d'accessibilité.

## **Permanences associatives au Carré des services :**

### **- Association ADDEVA**

Objet de l'association :

Promouvoir l'entraide et la solidarité entre les victimes de l'amiante l'ADDEVA 44 :

Regroupe les victimes de l'amiante, leurs ayants-droits, en vue de les conseiller et de défendre leurs intérêts matériels et moraux

Regroupe les personnes exposées au risque d'amiante en vue de les informer et de défendre leurs intérêts, en particulier l'association aura pour tâche de regrouper et de représenter face aux diverses institutions les personnes ayant été exposées à l'amiante, en vue de mettre en place un suivi médical post-professionnel permanent.

Agit pour la mise en œuvre d'une politique de prévention, de santé publique et de réparation des risques liés à l'amiante.

A cet effet, l'association assure la représentation collective de ses adhérents auprès des autorités publiques, administratives et judiciaires.

Elle regroupe également, dans une même action, l'ensemble des personnes morales concernées par les buts définis par les présents statuts.

Permanence : Tous les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>èmes</sup> jeudis de chaque mois de 9h à 18h.

### **- Association Bol d'air Respirer**

L'objet de l'association est la prise en charge post réhabilitation respiratoire, et dans ce cadre :

- D'assurer la représentation et la gestion d'intérêt commun.
- Proposer un programme hebdomadaire post-réhabilitation respiratoire
- Favoriser les relations entre anciens patients afin de créer des groupes.
- Faire le lien entre la réhabilitation respiratoire et le retour à domicile pour maintenir une activité physique régulière.

Permanence : Tous les 2<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> jeudis de chaque mois de 14h à 17h.

### **- Association des patients fibromyalgiques**

Objet de l'association :

Le but de l'Association est la lutte contre la fibromyalgie et les syndromes analogues. Pour réaliser cet objectif, l'Association se propose de :

- Regrouper les personnes atteintes de fibromyalgie afin de leur apporter toutes informations utiles ainsi qu'un soutien moral à eux et à leur famille.
- Etablir des liens entre les équipes soignantes, les Caisses d'Assurance Maladie, la Sécurité Sociale, la M.D.P.H., les malades et leur famille et tout organisme à caractère médico-social.
- Sensibiliser l'opinion publique aux problèmes posés par la fibromyalgie.
- Aider l'action médicale dans le domaine de la fibromyalgie et des syndromes douloureux chroniques et promouvoir la recherche.
- Créer des contacts avec les organismes et les associations françaises et étrangères ayant des objectifs semblables.

Permanences à l'espace Cafète le jeudi après-midi de 14h à 17h.

### **- Rien qu'un chromosome en plus**

Objet de l'association :

L'association a pour objet de favoriser les échanges entre les familles du département de Loire-Atlantique ayant un enfant porteur de trisomie 21, de les aider dans leur quotidien, ainsi que de sensibiliser et d'informer leur entourage.

L'association effectue des réunions d'information, des activités au moins une fois par mois au carré des services.

## 5.2 Service relations aux usagers et à la médiation numérique

Saint-Herblain a déployé Acceo, une solution d'accessibilité téléphonique et physique (accueil sur place, échange en face à face) permettant au public sourd ou malentendant, sourd aveugle et aphasique d'échanger gratuitement avec les agents chargés de la relation aux usagers de la mairie, du carré des services, du service démarches administratives et du CCAS.

Quatre services sont disponibles : Transcription Instantanée de la Parole (TIP), Visio-Interprétation Langue des Signes Française (LSF), Visio-codage Langue française Parlée Complétée (LPC) et Transcription automatique.

Sur place les agents peuvent également accueillir les personnes entendantes non francophones sans rendez-vous (Anglais, Arabe, Arabe-Maghreb, Arabe-Moyen-Orient, Bulgare et Ukrainien) et sur rendez-vous (+ de 100 langues disponibles). La personne et l'agent sont sur le lieu d'accueil, en relation avec un opérateur via une tablette ou un ordinateur équipé pour la visioconférence.

## 6- Pôle Ville amies des aînés, service seniors

La direction de la solidarité de la Ville est **un intervenant clé en matière d'accompagnements des personnes âgées (60 ans et plus)**. Celles-ci représentent 25% de la population herblinoise. Elle s'adresse plus particulièrement aux personnes en perte d'autonomie, afin de favoriser le soutien à domicile dans de bonnes conditions. À ce titre, elle pilote, en lien avec la commune d'Indre, le Centre local d'information et de coordination (CLIC), et propose une évaluation des besoins des personnes âgées et un accompagnement dans les démarches par des travailleurs sociaux.

La Ville propose également un service de portage de repas à domicile, de téléassistance et un service de soins infirmiers à domicile **pour soutenir au quotidien les personnes vivant à domicile**. L'accompagnement proposé s'adresse aussi aux proches aidants avec notamment l'accueil de jour des Noëllés et un soutien psychologique à domicile.

En lien avec les associations, elle se mobilise aussi **autour de la prévention et de la lutte contre l'isolement en proposant des loisirs ou des activités favorisant le maintien en bonne santé physique ou psychique des aînés**. Chaque année, durant le Mois bleu, ces activités sont mises à l'honneur. Forte de ses actions en faveur des seniors personnes âgées, Saint-Herblain est officiellement reconnue Ville amie des aînés.

En 2018, la Ville a adhéré au réseau francophone des villes amies des Aînés. Cette démarche concerne l'ensemble des habitants et se veut participative et transversale, autour de 8 thématiques :

- le transport et la mobilité,
- l'habitat,
- le lien social et la solidarité,
- la culture et les loisirs,
- la participation citoyenne et l'emploi,
- la communication et l'information,
- l'autonomie,
- les services et les soins.

Les animations proposées par le service seniors s'adressent aux personnes âgées en perte d'autonomie, qui ont des difficultés de mobilité et nécessitent d'être accompagnées et soutenues pour participer aux activités ou à des personnes isolées.

Cette mission participe à :

- La lutte contre l'isolement, le repli sur soi, la perte de repères et le maintien du lien social dans et en dehors des structures
- La valorisation de la personne âgée

- Le maintien de l'autonomie malgré les différents handicaps et la stimulation des capacités des personnes
- 

## **7- L'accessibilité à la Direction des affaires culturelles**

### **7.1 La Bibliothèque**

Considérant que le handicap et la perte d'autonomie peuvent constituer des freins pour l'accès à la culture, La Bibliothèque développe des propositions pour renforcer l'accessibilité de certains publics : aménagements et équipements spécifiques, offre de collections (textes lus, livres en gros caractères, documents en langues étrangères...), accueils de groupes et animations.

#### **➤ Aménagements**

Chaque équipement de La Bibliothèque est pensé pour permettre des circulations fluides, en particulier pour les personnes à mobilité réduite.

Dans les derniers équipements ouverts et/ou réhabilités, la hauteur des rayonnages a été adaptée. La médiathèque Bourg, qui a ouvert ses portes aux publics en mars 2021, est par exemple dotée de rayonnages d'une hauteur maximum de 160 cm.

A la médiathèque Charles-Gautier-Hermeland, où les rayonnages sont particulièrement bas, des tabourets spécifiques sont mis à la disposition du public pour permettre une consultation plus confortable des collections. Ils sont essentiellement utilisés par des seniors.

La médiathèque Charles-Gautier-Hermeland est également équipée d'une boucle magnétique pour les personnes malentendantes.

A noter que dans le cadre du Contrat Territoire lecture Nantes/Saint-Herblain sur le Grand Bellevue, une offre documentaire **FACILE A LIRE** est mise en place depuis début 2023 avec une sélection de documents co-choisis avec des partenaires du quartier Grand Bellevue favorisant l'accessibilité aux publics les plus éloignés de l'offre culturelle. Cette offre a été labellisée par le Ministère de la Culture, et est désormais relayée sur leur portail.

Cela vient renforcer les dispositifs d'actions hors les murs portées autour d'une structure mobile déployée dans les parcs du territoire aux beaux jours dans le cadre du Contrat Territoire Lecture. Ce service a été valorisé en 2024 via une plaquette de communication écrite en facile à lire et à comprendre.

De plus, un travail sur la simplification des outils de communication avec un renforcement des pictogrammes et des messages simples permet de capter des publics allophones. Enfin, le site Internet de La Bibliothèque, refondu en 2022, offre depuis mai 2022 des possibilités d'exploration renforcées pour les personnes en situation de handicap en intégrant l'ensemble des normes d'accessibilité numérique réglementaires (RGAA : Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité).

#### **➤ Collections**

La Bibliothèque propose une offre de collections spécifiques en direction des publics malvoyants ou non-voyants, sous la forme d'un fonds de romans en grands caractères et d'un fonds de livres audio. Les grands caractères sont disponibles dans chaque bibliothèque. Auparavant centralisés à la

médiathèque Gao-Xingjian, les livres audio ont vocation à être étendus à l'ensemble du réseau (aujourd'hui disponibles dans les médiathèques Gao-Xingjian, Charles-Gautier-Hermeland, et Bourg).

### ➤ **Accueils**

L'accueil de groupes de personnes en situation de handicap est actuellement centralisé à La Ludothèque. D'autres accueils sont à l'étude à la médiathèque Gao-Xingjian en particulier pour l'accueil des seniors en lien avec la Direction de la Solidarité.

Des visites en autonomie sont effectuées régulièrement par l'IME Armor qui est située à proximité de la médiathèque Charles-Gautier-Hermeland.

#### • La Ludothèque :

La Ludothèque en tant que centre de ressources ludiques sur le territoire développe un accueil de groupes de personnes en situation de handicap tout au long de l'année, afin de favoriser l'accès de tous au jeu. Les partenariats se construisent avec des structures herblinoises ou accueillant des publics herblinois.

Ces accueils répondent aux objectifs suivants :

- développer la socialisation des personnes porteuses de handicap par la fréquentation d'équipements publics. Ces groupes sont accueillis majoritairement sur du temps d'ouverture de La Ludothèque au public ;
- utiliser le jeu pour participer au développement de compétences relationnelles, cognitives et faire connaître les ressources de La Bibliothèque aux usagers et, pour les mineurs, à leurs familles ;
- accueillir des personnes éloignées des équipements culturels par le biais d'un travail partenarial ;
- à moyen terme, développer les compétences d'accueil des professionnels de la Bibliothèque en travaillant avec des professionnels du secteur social et sanitaire afin d'accueillir mieux les publics à besoin spécifique dans le cadre de l'accueil tout public.

#### • Médiathèque Gao-Xingjian :

Une classe U3E ouverte récemment à l'école du Joli Mai est accueillie à la médiathèque Gao-Xingjian.

Des actions en lien avec l'accueil de jour du foyer des Noëlls devraient également être développées (accueils à la médiathèque et interventions des bibliothécaires au foyer).

### ➤ **Fonction ressource**

La Bibliothèque intervient en appui de la Direction de la Solidarité dans le cadre du Mois bleu.

En 2023 – 2024 , un partenariat avec le service personnes âgées de la direction de la solidarité a permis d'accueillir une fois par trimestre une dizaine de personnes accompagnées par des animateurs municipaux pour participer à une animation autour des jeux à la médiathèque Bourg. Cette séance est ouverte aux personnes âgées autonomes favorisant ainsi une mixité des publics.

## **7.2 – La Maison des Arts : la prise en compte du handicap à la MdA aujourd'hui**

### **a) L'accessibilité de l'équipement**

Établissement Recevant du Public de 2<sup>ème</sup> catégorie, relevant des types R, S et L, la MdA a fait l'objet d'un diagnostic accessibilité handicapés en 2020. L'équipement satisfait à toutes les normes actuelles d'accessibilité physique. Des préconisations sont formulées sur quelques points d'amélioration qui font l'objet d'inscription aux travaux prévus dans le cadre des programmations pluriannuelles.

## **b) L'accès à l'offre artistique**

De nombreux élèves inscrits à la MdA sont en situation de handicap. Leurs besoins spécifiques sont pris en compte par les enseignants et font l'objet de discussions entre l'élève (ou sa famille s'agissant des mineurs) et l'enseignant qui l'accompagne. Les enseignants, dans leurs pratiques pédagogiques, recherchent des solutions pour s'adapter au mieux aux situations et aux besoins spécifiques.

La MdA développe également des interventions dans les classes ULIS des écoles Herblinoises. Au même titre que dans les autres classes, les interventions proposent un parcours de 16h en musique ou en arts plastiques. Ces élèves bénéficient actuellement de projets très spécifiques et étroitement construits avec les enseignants de l'Éducation Nationale.

### ➤ **Perspectives 2023-2027**

La question de l'accessibilité est abordée de manière globale en considérant l'ensemble des publics de la Maison des Arts, spectateurs, élèves et amateurs.

## **a) Mieux identifier les besoins spécifiques des publics pour la pratique artistique**

Lors de l'inscription, les usagers et les parents de futurs élèves sont invités à faire part de leurs éventuels besoins spécifiques liés à un handicap.

Ceux qui expriment un besoin d'accompagnement spécifique sont orientés vers Lauranne Molon, responsable du pôle Enseignements ou vers Sophie Bril, responsable du pôle Education Artistique et Culturelle, toutes deux référentes handicap.

## **b) Les 2 référents handicap**

La désignation d'un référent handicap est recommandée par le Ministère de la Culture dans les établissements d'enseignement artistique. Au regard de l'enjeu prioritaire dans le nouveau projet d'établissement, il est incontournable d'identifier clairement le référent handicap à la Maison des Arts et son rôle.

Le référent handicap a pour missions :

- D'accueillir la famille dès la demande d'inscription pour participer à l'analyse des besoins particuliers de l'élève et à son orientation pédagogique au sein de l'établissement ;
- D'assurer le suivi pédagogique de l'élève en situation de handicap : rencontrer la famille au cours du parcours, animer des réunions de concertation pédagogique avec le ou les enseignants concernés, mobiliser les moyens financiers, matériels et pédagogiques permettant de mettre en place les meilleures conditions d'apprentissage, superviser la mise en œuvre des projets pédagogiques et ajuster l'offre aux besoins évolutifs des élèves ;
- De conseiller les différents professionnels intervenant dans le parcours des élèves concernés : enseignants, techniciens, personnels d'accueil, ...

Le référent handicap peut également participer à des dynamiques de réseau afin de mobiliser des ressources externes et de promouvoir l'accessibilité culturelle de la Maison des Arts sur le territoire.

Au regard des missions et de l'organisation des ressources humaines au sein de l'établissement, deux référents handicap ont été identifiés : la responsable du pôle enseignements et la responsable du pôle Éducation Artistique et Culturelle. La première a pour rôle de suivre les situations d'élèves inscrits dans les cours de musique et d'arts plastiques, la seconde est l'interlocutrice de l'Éducation Nationale pour les interventions en milieu scolaire et pour les cours d'éveil et initiation.

Afin de permettre la mise en œuvre des objectifs d'accessibilité, un groupe de travail spécifique « *Accessibilité et accueil des personnes en situation de handicap* » a été créé afin de réunir des professionnels volontaires pour initier des actions et participer à leur évaluation. Ce groupe se

compose de membres volontaires de l'équipe enseignante mais aussi de l'équipe administrative et technique et de la médiatrice culturelle.

### **c) Mettre en place des parcours individuels adaptés**

Il importe de mettre en place des parcours individuels adaptés et évolutifs et de trouver des solutions pédagogiques pour garantir les meilleures conditions d'apprentissage possibles à tous les élèves. Il ne s'agit pas de construire des solutions sur mesure pour l'ensemble des élèves de la Maison des Arts, le nombre d'élèves accueillis dans l'établissement ne permettant pas d'individualiser les parcours d'enseignement ; cependant, les personnes en situation de handicap peuvent avoir besoin d'aménagements matériels, horaires et pédagogiques qui rendent possible leur pratique. C'est pourquoi la MdA s'engage, dans la mesure de ses moyens, à mettre en œuvre toutes les solutions possibles en concertation avec les familles. Ces parcours individuels adaptés sont clairement identifiés. 8 parcours adaptés sont mis en place pour l'année scolaire 2025-2026 : un contrat est passé avec les familles, déterminant les modalités pédagogiques spécifiques mises en place pour l'apprentissage de leur enfant, ainsi que la durée sur laquelle elles sont mises en œuvre.

### **d) Expérimenter de nouvelles propositions collectives**

En complément des propositions adaptées sur le plan individuel permettant à l'élève en situation de handicap de participer à un cours collectif « ordinaire » d'arts plastiques ou de musique, une réflexion sera menée pour envisager de nouvelles pratiques collectives qui s'adressent prioritairement à des personnes ayant des besoins spécifiques. Le développement de l'offre numérique sera susceptible de nourrir la réflexion sur la mise à disposition d'outils de création accessibles et inclusifs, dans la musique et dans les arts visuels.

### **e) Développer les partenariats sur le territoire**

Tous ces questionnements et objectifs requièrent l'acquisition de compétences nouvelles et partagées. En complément des formations, l'inscription dans des réseaux tels que le Réseau National Musique et Handicap permettra le partage d'expériences et la mutualisation de moyens.

À l'échelle de la Ville, la Mission citoyenneté et égalité des droits constitue un partenaire et une ressource incontournable pour la mise en place de ces différentes actions. Pilote de la réflexion sur l'inclusion et l'accessibilité aux loisirs, la mission permettra de développer le lien avec les structures médico-sociales, et en particulier les équipements et associations avec lesquels la Ville de Saint-Herblain a noué des partenariats formalisés dans le cadre de conventionnements. Ainsi, des partenariats avec des associations spécialisées dans le handicap telles que l'ADAPEI (Association Départementale de parents et d'Amis des Personnes handicapées mentales) et l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés) pourront être développés avec la Maison des Arts afin de favoriser le rapprochement entre les publics et l'offre artistique d'une part, et entre les professionnels du secteur médico-social et de la culture d'autre part.

Le réseau partenarial de la MdA est déjà bien construit, l'établissement travaille maintenant avec de nombreux centres d'accueil de personnes en situation de handicap. A titre d'exemple une action au long cours a été menée avec le Foyer Zephyr, dont certains adultes résidents ont depuis ce partenariat pris l'habitude de venir assister à des concerts en autonomie, après de nombreuses rencontres et ateliers destinés à les familiariser avec la Maison des Arts.

## **7.3 Le Théâtre ONYX**

Le Théâtre ONYX a rouvert au public en mars 2022 après 3 ans de travaux. L'accessibilité du bâtiment a été améliorée (porte accès PMR, boucle magnétique, toilettes femmes PMR). Une revue de site eu lieu en 2023.

Le Théâtre ONYX poursuit le travail engagé envers les publics en situation de handicap. Des actions sont menées dans le théâtre afin de répondre aux besoins spécifiques du public, et une tarification spécifique est mise en place (p'tit tarif à 5€ pour les bénéficiaires de l'AHH, tarif à 1€ ou 5€ pour les personnes à faibles ressources, tarif à 10€ pour les titulaires de la carte Mobilité inclusion).

### **a) Accueil du public sourd et malentendant**

En novembre 2024, le Théâtre ONYX a été partenaire du festival FESTI'DUNAN pour la première fois. Ce festival artistique en Langue des Signes Française est organisé par la communauté sourde tous les 4 ans.

En mars 2025, la diffusion du spectacle trilingue français/breton/langue des signes « Nos Voies Lactées » a été l'occasion d'accueillir à nouveau de nombreux spectateurs sourds à ONYX, dont beaucoup avaient découvert le théâtre grâce à FESTI'DUNAN..

Le travail envers le public sourd et malentendant a perduré avec notre médiatrice sourde et notre interprète spécialisée dans la culture : sélection des spectacles accessibles parmi la programmation, adaptation des textes pour les spectateurs sourds, réalisation de vidéo en LSF, visite guidée du théâtre en LSF à destination de la communauté sourde.

L'application Acceo est disponible pour faciliter les échanges avec le public sourd (visio interprétation) depuis fin 2024. La billetterie est équipée d'une boucle à induction magnétique pour faciliter les échanges avec les spectateurs malentendants. De plus, 4 boucles à induction magnétique individuelle sont disponibles pour les spectacles en grande salle.

Afin d'accueillir au mieux le public sourd, ONYX a fait le choix, lorsque la technique le permet, de mettre à disposition nos quatre gilets vibrants pour l'ensemble des spectacles accessibles : le choix d'utiliser, ou non, le gilet appartient donc uniquement aux sourds et malentendants.

Enfin, l'équipe en charge de l'accueil des spectateurs poursuit l'initiation à la LSF avec des cours ponctuels en amont des spectacles accessibles afin de maintenir le niveau et d'adapter le vocabulaire aux différentes configurations et spectacles.

Au bar, une carte signée des consommations permet de sensibiliser le public à la LSF.

Plusieurs spectacles visuels sans paroles sont également programmés chaque saison. Ils sont naturellement accessibles aux personnes sourdes et malentendantes.

### **b) Accueil du public en situation de handicap visuel**

**Concernant les publics en situation de handicap visuel**, le théâtre dispose depuis 2024 de livrets tactiles aidant à la visite du théâtre. Ces livrets, réalisés en collaboration avec deux bénévoles aveugles (spectateurs réguliers du théâtre), permettent de mieux appréhender l'architecture du théâtre dans son environnement (au sein d'Atlantis), ainsi que les matériaux utilisés, la disposition des différents espaces, etc...

Depuis 2024, ONYX propose des spectacles en audiodescription durant la saison. En 2025, un concert (1<sup>ère</sup> de création) a ainsi été audiodécrit. Un très bon accueil a été fait à cette proposition réunissant au total une dizaine de spectateurs aveugles ou malvoyants.

En complément de ces spectacles en audiodescription, il est proposé régulièrement au public aveugle un accueil spécialisé lors de concerts (rencontre avec le programmateur musique d'ONYX afin de mieux connaître l'univers et l'histoire des artistes, d'appréhender la scénographie...).

L'ensemble de l'équipe d'ONYX est sensibilisé à la technique de guide pour les personnes aveugles et malvoyantes avec l'association OREA.

### **c) Accueil du public présentant des Troubles du Développement Intellectuel**

L'équipe permanente d'ONYX est sensibilisée à l'accueil de public ayant des Troubles du Développement Intellectuel (centre ressources de l'APAJH 44).

À 5 reprises en 2025, des jeunes de l'IME Val Lorie sont intervenus comme bénévoles au théâtre lors de représentations à 15h : service de café, distribution de programmes de salle, participation au contrôle des billets.

Suite à la mise en place d'une relation privilégiée avec une personne de l'équipe action culturelle, référente ONYX, les résidents du foyer le Zéphyr et de la Rabotière viennent régulièrement à des spectacles, dont les horaires en après-midi ou début de soirée sont les plus adaptés à leur venue.

### **d) Accueil du public en situation de handicap moteur**

2 places de stationnement supplémentaires ont été créées à l'arrière du Théâtre, facilitant l'accès à la billetterie. Elles sont situées plus près de l'entrée que les quatre places PMR historiques, difficile d'accès.

Dans la grande salle, lorsque la scénographie le nécessite, une plateforme élévatrice est installée pour favoriser l'accessibilité du public sur la scène (mise à disposition Nantes Métropole).

Les places réservées aux UFR et leurs accompagnateurs sont désormais réservables en ligne grâce au changement de logiciel de billetterie intervenu en 2025.

#### **e) Accueil du public « éloigné » ou « empêché »**

**Le Théâtre ONYX a développé plusieurs dispositifs d'accessibilité pour des publics « plus éloignés » ou dits « empêchés ». Ces dispositifs participent à son ancrage sur le territoire herblinois.**

« **Happy ticket** » permet de proposer des places à 1€ aux habitants dont les ressources correspondent aux minima sociaux. La différence avec le prix moyen du billet est compensée par les dons des spectateurs qui souhaitent favoriser un théâtre ouvert à tous.

Ce dispositif ne peut fonctionner qu'accompagné d'un travail fin de médiation auprès des habitants mais surtout des diverses associations, centres socioculturels et bailleurs sociaux de ces quartiers qui eux-mêmes sont en relation directe avec les habitants. L'accessibilité financière n'est qu'un des freins qui est levé et il y en a de nombreux autres notamment liés au fait que ce n'est pas une priorité et que les personnes pensent qu'elles ne sont pas concernées, « que ce n'est pas pour elles ! ». Dans ce cadre, des visites dédiées sont organisées au sein du théâtre.

C'est également un accompagnement à la mobilité en lien avec les structures associatives et socioculturelles et un accueil aux spectacles.

Depuis 2023, le Théâtre ONYX a mis en place des séances en semaine à 15h afin d'accueillir entre autres les résidents de maisons de retraite ainsi que les bénéficiaires du CCAS. Suite au grand succès rencontré pour ces séances d'après-midi, le nombre de propositions a augmenté et une page de présentation a été dédiée sur le programme annuel, rendant visible cette offre originale pour un théâtre. En 2025, 24 spectacles ont été diffusés en journée, dont 10 représentations à 15h en semaine.

#### **f) L'Art n'a pas d'âge**

**L'Art n'a pas d'âge** est un projet artistique personnalisé destiné aux personnes âgées dans des maisons de retraite. Il est soutenu par l'ARS et la DRAC sur le dispositif Culture Santé. En 2025, le projet « Photos sensibles » de la Compagnie Anaïs (Anaïs Veignant) vise à valoriser la mémoire locale et à créer un espace de dialogue intergénérationnel, en intégrant les souvenirs et témoignages des aînés ainsi que les visions de lycéens.

#### **g) Le festival Les Beaux Jours**

En préalable au festival Les Beaux Jours, le Campement Stroh de La Fausse Compagnie s'est installé durant 4 jours au Parc du Clos Fleuri à Bellevue, quartier politique de la ville. Cette création artistique participative associe habitants du quartier, élèves de classes élémentaires et de CHAM, atelier avec le CATTP/la Maison des Arts et une équipe composée de 17 artistes professionnels. Ce temps fort est l'aboutissement d'une résidence longue de 4 ans dans le quartier Bellevue. De nombreux acteurs du quartier (ALF44, ATP, Plan B, La petite ferme urbaine, Giocco Così, Ludothèque et Biblio Mobile, Comptoir des Alouettes...) ont été accueillis par la Fausse Compagnie pour des actions artistiques/citoyennes partagées. 3 chorales ont également été de la partie. La restauration pour 3 déjeuners est assurée par l'Assiette du Jardin – Régie de quartier OCEAN.

Voici les différentes actions mises en place :

- Le festival fait l'objet d'une présentation auprès de la CCA et d'une revue de site.
- Sur la place des Muses, un arrêt Proxibus est organisé et des places de stationnement temporaire pour les PMR ont été aménagées.
- Dans le parc de la Bégraisière, des tapis de cheminement ont été déployés pour faciliter l'accès aux chapiteaux, à certaines scènes et aux stands de restauration des associations.

- Sur les lieux de spectacles, des pictogrammes permettaient d'identifier l'accessibilité.
- Un point accueil accessibilité a permis de renforcer l'accueil des personnes en situation de handicap
- Pour la première fois, des animations ont été proposées au point d'accueil Accessibilité en partenariat avec l'association OREA (1 atelier guidage, 1 atelier sur la découverte des objets du quotidien).
- Des sièges pliants et des bancs ont été mis à disposition des personnes pour qui la station debout est pénible.
- Un programme FALC, élaboré en collaboration avec l'IME Val Lorie, a été distribué sur place et disponible en ligne.
- 1 jeune bénévole de l'IME Val Lorie a participé à la mise en place de signalétique

Au total, 23 représentations accessibles au public en situation de handicap : accès PMR, spectacles visuels et audiodescription d'un concert et d'un spectacle de cirque (nouveau sur le festival).

## **h) Prévention des troubles auditifs**

Au théâtre comme en festival, des bouchons d'oreilles sont proposés lors des concerts. Des **casques anti-bruit** sont disponibles pour les enfants souffrant de troubles du spectre de l'autisme.

## **8- Direction des ressources humaines**

### **8.1 – Les obligations de la ville dans le domaine du handicap**

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 rend obligatoire la création d'un référent handicap dans toutes les administrations.

Le référent handicap est une personne ressource de l'établissement qui est chargée :

- **D'informer et sensibiliser au handicap**  
Organiser des réunions d'information sur des thématiques spécifiques au handicap. Mettre en place une veille juridique et renseigner la collectivité sur l'évolution de la législation. Relayer l'information sur l'actualité du FIPHP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique).
- **D'impulser et de coordonner la politique sur le handicap de la collectivité**  
Coordonner les actions menées en faveur des personnes en situation de handicap dans la collectivité.
- **De suivre et d'accompagner les agents en situation de handicap**  
Informé, orienter, conseiller la collectivité sur les aménagements de poste. Gérer le dispositif « Santé au travail et évolution professionnelle » qui propose un accompagnement collectif et des entretiens individuels aux agents dont la situation de santé nécessitera un changement de métier. Accompagner l'agent en situation de handicap tout au long de sa carrière et coordonner les actions menées par son employeur en matière d'accueil, d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées.
- **De communiquer et d'informer**  
Former et informer les agents, recueillir les besoins des agents, établir un état des lieux de la situation de la collectivité.

- **De développer des partenariats externes et d'inscrire la collectivité dans des réseaux**
- **Relayer les aides et actions du FIPHFP**  
Renseigner et accompagner la collectivité sur les aides du FIPHFP (types d'aides, démarches techniques).

A Saint-Herblain, la Référente handicap est positionnée au service prévention et santé au travail à la Direction des ressources humaines. Certaines missions de la Référente handicap sont travaillées en transversalité avec le Chargé de Mission citoyenneté et égalité des droits, exemple :

- Informer et sensibiliser
- Impulser et coordonner la politique sur le handicap
- Développer des partenariats externes et s'inscrire dans des réseaux

## **8.2- Accueil de stagiaires et d'apprentis en situation de handicap**

En 2025, 127 stagiaires (et 78 stagiaires 3<sup>ème</sup>) ont été accueillis dans les différentes directions de la Ville. Parmi eux, 7 personnes étaient en situation de handicap :

- 1 élève SEGPA
- 1 élève de l'APAJH 44
- 5 autres élèves accompagnés par un éducateur spécialisé.

1 apprenti en situation de handicap a également été recruté pour une formation : CAP travaux paysagers avec le Lycée Jules Rieffel.

## **8.3- Formation du personnel municipal**

En 2025, plusieurs actions de formation des personnels municipaux étaient orientées sur la prise en compte du handicap à la Ville.

Trois sessions ont été organisées, en Intra, sur la thématique de *L'accueil des publics en situation de handicap : accueillir, collaborer, accompagner*.

D'autre part, plusieurs agents de la Direction de l'Education ont suivi une session sur *L'accueil de l'enfant en situation de handicap en milieu scolaire*.

## **9- Mission Citoyenneté et Egalité des Droits :**

### **9.1- Les instances de la CCA**

La commission communale pour l'accessibilité (CCA) de la ville de Saint-Herblain est composée de deux instances principales, les plénières et les revues de site. Chacune se réunit à minima 3 fois par an. La CCA est constituée de 6 collèges :

- Collège d'Elus
- Collège d'associations et organismes représentant les personnes en situation de handicap
- Collège de techniciens
- Collège de citoyens
- Collège d'acteurs économiques
- Collège de personnes qualifiées de Nantes Métropole

D'un point de vue des participations, les plénières attirent davantage de membres que les revues de site (46%). Elles se déroulent principalement en Mairie principale, salle du conseil et ont pour objectif sur la base d'un ordre du jour, d'échanger et de faire le point sur l'accessibilité des équipements recevant du public, des espaces publics, des offres culturelles, éducatives, sportives, de loisirs et de l'accueil de la ville de Saint-Herblain.

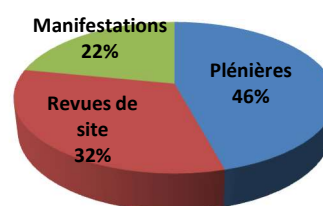
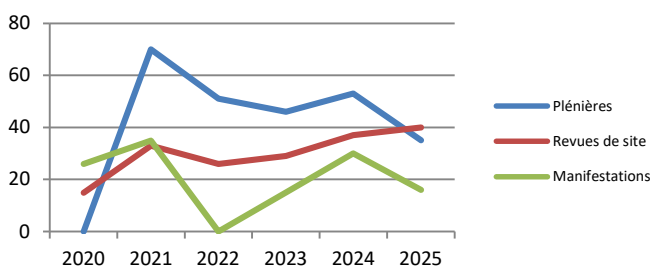
Les revues de site quant à elles concernent la visite d'équipements ou d'espaces destinés à recevoir

du public dans le but d'améliorer l'accessibilité des lieux. Plus contraignantes pour les membres et nécessitant des déplacements, les revues de site ont un taux de participations plus faible que les plénières (32%).

En ce qui concerne les manifestations, il s'agit ici uniquement de la participation au festival « les beaux jour » où la CCA anime un point accueil accessibilité.

Evolution des participations par action et par an entre 2020 et 2025

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Plénières	0	70	51	46	53	35	255
Revue de site	15	33	26	29	37	40	180
Manifestations	26	35	0	15	30	16	122
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>138</b>	<b>77</b>	<b>90</b>	<b>120</b>	<b>91</b>	<b>557</b>



Lorsqu'on analyse le tableau et les graphiques concernant les instances et actions de la CCA, on constate que le début de mandat a été marqué par l'épidémie de COVID et que de ce fait les participations sont faibles et les actions inexistantes. En 2022, la ville lance une nouvelle formule pour sa manifestation culturelle annuelle nommée « Les Beaux Jours ». L'accueil accessibilité n'est pas présent lors de cette première édition. Cette action redevient d'actualité à partir de 2023.

Globalement, les présences des membres aux instances (plénière ou revue de site) qu'ils soient associatifs, techniciens ville ou élus restent honorables. Il est difficile de trouver des créneaux horaires qui conviennent à tous. Les bénévoles des associations ne sont pas toujours mobilisables pour assurer une représentation régulière de leurs associations respectives lors des instances.

En 2025, trois plénières et trois revues de site ont été organisées par la mission CED.

- Dates et ordres du jour des plénières

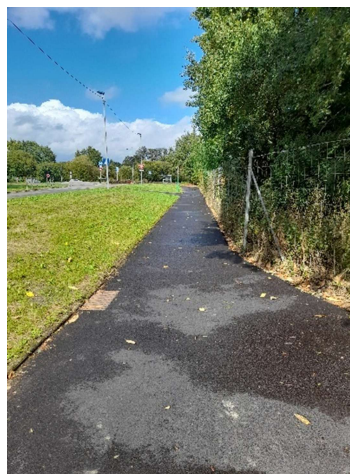
Principaux points inscrits à l'ordre du jour des plénières 2024	
Plénière du 1 <sup>er</sup> trimestre • 13 mars 2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Point sur l'avancée des constats et des demandes d'accessibilité des revues de site 2023/2024,</li> <li>• Retour sur la revue de site au Bourg de Saint-Herblain,</li> <li>• Point sur les Ad'AP, Agenda d'Accessibilité Programmée (Direction du Patrimoine),</li> <li>• Point divers et parole aux associations.</li> </ul>
Plénière du 2 <sup>ème</sup> trimestre • 05 juin 2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation de l'accessibilité du festival « Les Beaux Jours »</li> <li>• Présentation du stand accueil accessibilité</li> <li>• Présentation du rapport d'activité annuel de la CCA</li> </ul>
Plénière du 4 <sup>ème</sup> trimestre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour sur la revue de site à la MJC de la Bouvardière</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• 04 décembre 2025</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Point avec Nantes Métropole sur la revue de site du bourg de Saint-Herblain : Où en est-on sur le traitement des constats effectués ?</li> <li>• Bilan des « Beaux jours »</li> <li>• Présentation par la directrice de l'Espace 126, du projet d'unité préparatoire à la vie sociale entre l'Espace 126 et l'ADAPEILA</li> <li>• Parole aux associations</li> </ul> <p>Demande de Rémi Turpin : Réflexion sur la mise en œuvre des conditions effectives du droit de vote pour les personnes en situation de handicap, quel que soit le handicap.</p>
--	---

- Les différentes revues de site de 2025

<b>Présence sur le terrain des membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité en 2024</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Revue de site du 20 février 2025 Bourg de Saint-Herblain</li> </ul>	<p><b>Objectifs de cette sortie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'état de la chaussée et des trottoirs</li> <li>• L'accessibilité des commerces et des services publics et privés</li> <li>• L'état des places PMR (<i>Le décret n°94-86 indiquait qu'il fallait 1 place aménagée pour 50 places de parking. Désormais, l'arrêté du 1er août 2006 précise qu'il faut avoir au minimum 2 % du nombre total de places prévues pour le public</i>).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Revue de site du 26 juin 2025 Accessibilité de la manifestation culturelle « Les beaux jours »</li> </ul>	<p><b>Objectifs de cette sortie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accessibilité des chapiteaux</li> <li>• Vérification des cheminements permettant l'accès aux différents espaces</li> <li>• Découvrir les propositions de spectacles accessibles</li> <li>• Vérification des équipements facilitant l'accessibilité, des places PMR</li> <li>• La mise en place de l'accueil accessibilité</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Revue de site du 02 octobre 2025 MJC Bouvardière</li> </ul>	<p><b>Objectifs de cette sortie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Découvrir l'équipement et les différentes activités proposées</li> <li>• Apporter une amélioration au niveau de l'accessibilité de l'équipement et de l'espace public, si nécessaire.</li> </ul>

## Quelques exemples d'améliorations apportées par la CCA en 2025 :



Aménagement de la contre allée le long de la rue de la Syonnière permettant aux élèves à mobilité réduite du lycée Jules Rieffel, d'accéder de l'arrêt de bus du 69 à l'entrée du lycée en sécurité.

La CCA a obtenu que la TAN inclue systématiquement dans le circuit de la ligne 69, le passage à l'arrêt Jules Rieffel au lieu d'une utilisation de l'arrêt correspondant uniquement aux horaires d'entrées et de sorties scolaires. Les horaires fixés par la Tan ne correspondaient pas aux flux d'entrées et de sorties des élèves et des apprentis de Jules Rieffel. Ces derniers étaient obligés de venir à pied à partir d'un arrêt situé à l'entrée de la commune de Sautron, les obligeant ainsi à marcher sur un trottoir étroit le long d'une route très fréquentée.



Réaménagement des place PMR de la MJC avec la création d'une allée allant de la place PMR à l'entrée.



Mise aux normes des places PMR place de la Paix (Bourg)



Place Abbé Cherel/rue L. Mouillié  
Signalisation guidage et Zone de rencontre

## 9.2 Mise en place d'un point accueil accessibilité lors du festival « Les Beaux Jours » 2025

Avec l'aide des bénévoles de la CCA, la mission citoyenneté et égalité des droits (MCED) en collaboration avec ONYX, met en place un point accueil accessibilité durant les Week End du festival « les Beaux jours ». L'objectif étant d'informer sur l'accessibilité des spectacles proposés, d'orienter les personnes et de les accompagner si besoin vers les spectacles qu'elles ont sélectionné et plus globalement de les aider à se déplacer sur la manifestation. Pour 2025, la MCED en partenariat avec l'association OREA a proposé en plus de l'accueil des animations de sensibilisation au handicap :

- Une initiation au guidage
- Une animation avec la malle du vieillissement
- Des jeux sur les 5 sens
- La présentation des objets de la vie quotidienne des personnes atteintes de cécité visuelle.



## 9.3 Aménagement des cours d'écoles « végétalisation, mixité et accessibilité »

La MCED a participé aux différentes réunions sur la végétalisation des cours d'écoles des groupes scolaires Condorcet et Crémeterrie.

Rappel des objectifs du projet :

- Faire en sorte que chaque enfant trouve sa place dans l'espace commun qu'est la cour
- Permettre un rééquilibrage des usages via l'animation de l'espace
- Mieux différencier les espaces pour éviter qu'un espace soit utilisé exclusivement par un groupe
- Tenir compte de la sécurité : surveillance par les adultes
- Conserver les usages récréatifs, sportifs, de loisirs

## 10- La gouvernance

La gouvernance de la Commission Communale d'Accessibilité se concrétise par l'organisation de trois séances plénières par an auxquelles s'ajoutent trois revues de site annuelles afin de prendre en compte l'expertise d'usage sur des secteurs préalablement diagnostiqués de manière technique. Consciente que les normes réglementaires ne suffisent pas, la ville de Saint-Herblain implique des habitants cooptés sur les quartiers, en plus des membres de la commission, lors de ces déambulations. La CCA est coordonnée par le chargé de mission Citoyenneté et égalité des droits, mission rattachée directement au Directeur Général Adjoint à la Solidarité et à la vie sociale. Les instances de la CCA sont préparées par le chargé de mission et présidées par délégation du Maire par l'Elu à la Citoyenneté, démocratie locale et politique de la ville.

Les membres de la CCA sont invités à s'exprimer lors des plénières et des revues de site. Ces dernières sont l'occasion d'identifier des entraves à l'accessibilité afin de faire des propositions d'amélioration. Les revues de site constituent également des temps de sensibilisation, de prise de conscience des difficultés de chacun, d'échanges et d'entraide entre les participants. A travers ces mobilisations collectives, il est donné la possibilité d'exercer des actes de solidarité intergénérationnelle et de citoyenneté et à certaines personnes, de sortir de l'isolement.

Un compte rendu des problèmes diagnostiqués et des solutions envisageables est présenté en plénière de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

#### **Nombre de représentants à la Commission Communale pour l'Accessibilité :**

Personnes qualifiées Nantes Métropole :	3
Collège des associations des personnes en situation de handicap :	18
Collège des représentants des personnes âgées :	6
Autres participants :	3
Elus ville :	18
Directions et services Ville :	11

#### **11- Perspectives pour 2026 concernant la CCA**

L'année 2026 marquera le début d'un nouveau mandat municipal qui s'étendra jusqu'en 2032. Dans ce contexte, il est prévu que la MCED demeure rattachée à une direction générale adjointe.

Concernant la CCA, les membres de chacun des collèges qui la composent seront renouvelés. Cette évolution fera l'objet d'un arrêté du maire.

S'agissant des actions à venir, la CCA souhaite :

- Que la DRH poursuive l'accueil de stagiaires et d'apprentis en situation de handicap au sein des différents services de la Ville ;
- Que la formation à l'accueil des publics en situation de handicap soit maintenue, voire renforcée, afin de répondre aux obligations légales et surtout de garantir un accueil de qualité pour tous les publics ;
- Continuer à valoriser et programmer des troupes d'artistes en situation de handicap lors des manifestations culturelles ;
- Proposer des animations de sensibilisation au handicap sur l'accueil accessibilité lors de la manifestation culturelle « Les beaux jours » ;
- Développer des actions de sensibilisation à destination des jeunes publics, afin de promouvoir le respect des différences et de permettre à chacune et chacun de trouver sa place dans la cité ;
- Maintenir l'organisation de trois séances plénières et de trois revues de site par an ;
- Disposer d'un temps RH à hauteur de 50 % pour assurer le suivi des actions engagées dans le cadre des revues de site.

#### **Conclusion**

L'année 2025 a été marquée par la fin du mandat municipal 2020-2026. Cette période a permis, en collaboration avec les membres de la CCA, de dresser un bilan du fonctionnement ainsi que des actions et travaux menés au cours de ces cinq années et demie. Les retours des membres se sont révélés très positifs.

Ils ont notamment exprimé leur satisfaction quant à la prise en compte de leurs remarques par la Ville, en particulier sur la nécessité d'informer la commission en amont des projets d'urbanisme et d'aménagement de l'espace public. Cette démarche leur permet d'apporter leur expertise avant le lancement des travaux. Les revues de site ont démontré toute leur utilité, grâce à la prise en compte par les directions de la ville des constats et propositions d'amélioration d'accessibilité effectués lors de ces séances.

Sur l'ensemble du mandat, et plus particulièrement en 2025, on peut souligner la présence régulière des services et directions concernés par les projets et travaux de la CCA. Il en va de même pour les représentants du pôle Loire-Chézine de Nantes Métropole.

Les nombreux travaux engagés pour améliorer l'accessibilité, à la suite des propositions formulées par les membres de la CCA lors des séances plénières et des revues de site, nécessitent un suivi régulier. Dans la perspective du prochain mandat et de l'évolution de la CCA, du temps RH pourrait être dégagé afin de soutenir le chargé de mission citoyenneté et accessibilité dans cette mission.